

**Marie-Thérèse Liange-Patural**

au nom de l'Association  
pour le développement de Sauvain

**Migration saisonnière des scieurs de long  
de Sauvain (Loire)**

**1700 – 1840**

**Village de Forez**

**1988**

1° PARTIE

-----

A la recherche des scieurs de long.	p. 7
Description du métier.	p. 8
Témoignages.	p. 10
Causes directes de l'émigration.	p. 12
Emigration périodique des ouvriers foréziens au XVII <sup>e</sup> siècle.	p. 14
Les régions d'accueil (carte)	p. 16
Emigration périodique des Sauvagnards. Enquête et résultats chiffrés.	p. 17
Le voyage de retour.	p. 18

2e PARTIE

-----

LES CAMPAGNES DES SCIEURS DE LONG

Préparatifs de départ. Mariages et procurations.	p. 20
Documents : procurations.	p. 21
Nomination des consuls.	p. 22
Passeports.	p. 23
Les passeports de Claude Chancollon	p. 24
Document : passeports pour un scieur de long de la Chamba.	p. 26
Le départ des scieurs de long.	p. 27
La chanson des scieurs de long de Sauvain.	p. 28
Arrivée et installation des scieurs de long.	p. 30
Organisation du travail. Embauche. Retour.	p. 32

3e PARTIE

-----

EPISODES DE LA VIE DES SCIEURS DE LONG

Les scieurs de long gèrent leurs biens.	p. 35
La maladie.	p. 36
Le crédit.	p. 37
L'embauche à distance.	p. 38
Quand un scieur de long revient au pays pour se marier avec une Tourangelle.	p. 39
Naissances et morts dans une famille de scieurs de long.	p. 40
Quand les descendants des scieurs de long foré- ziens reviennent au pays.	p. 42
Un témoignage littéraire : quand Henri Pourrat parle des scieurs de long.	p. 44

CONCLUSION

p. 46

ANNEXES

Scieurs de long sauvagnards décédés au cours de leurs campagnes.	p. 47
Notes généalogiques relatives à des familles foréziennes établies en Charente-Maritime.	p. 49
Bibliographie.	p. 52

SAUVAIN ET LA MAISON SAUVAGNARDE

-----

Est-il nécessaire de présenter cette petite bourgade de 507 habitants, à l'ouest du département de la Loire, dans les monts du Forez, sur la départementale 101, entre Montbrison et l'Auvergne ?

Dans les années 50, le Père Trapeau, curé de Sauvain, se faisant l'interprète de la population, chantait en patois :

Paysans de vè Soué (de Sauvain)  
Dans nos jolies campagnes,  
Tous jusqu'à la mort,  
Nous voulons demeurer,  
Nous voulons respirer,  
L'air de nos montagnes,  
Nous aimons la liberté,  
Vive vè Soué !

Voilà qui situe la volonté et la ténacité des Sauvagnards et leur attachement au sol natal.

NAISSANCE DE LA MAISON SAUVAGNARDE
------------------------------------

1965. Un grand vent souffla...Non pas un vent destructeur de nos forêts et de nos toitures, mais un vent de renouveau, d'enthousiasme et d'espérance. Goutelas émergea de ses ruines. Des auberges offrirent la vie rurale aux citadins.

1967. A son tour Sauvain se mobilisa pour tenter de donner un nouvel essor touristique et culturel au pays.

Conscients du non-retour des choses, la tronçonneuse réformant le passe-partout, le tracteur détrônant les boeufs, jetant un regard nostalgique sur des outils poussiéreux et désormais inutiles, polis par les mains calleuses de leurs aînés, les Sauvagnards décidaient de rassembler ces témoins muets d'activités révolues et de les montrer au grand public. L'idée d'un musée, dépositaire et conservateur du patrimoine, avait germé. Chacun, fouillant son grenier, sa cave, son hangar, des objets, des meubles et des outils étaient prêtés ou donnés. Pour abriter cette collection il fallait un réceptacle rustique et digne. Grâce à Monsieur et à Madame A. Reymond, propriétaires du château, l'étable, la grange et diverses dépendances furent mises à la disposition des bonnes volontés. D'importants travaux de nettoyage, de réfection, d'aménagement, de classement étaient entrepris par des bénévoles. Une ferme d'il y a cent ans était reconstituée.

Elle comprend : la salle commune faisant office de cuisine, salle de séjour et chambre, pièce unique où l'on peut admirer les lits clos, la cheminée et l'ameublement rustique. A côté se trouve la logette où se réalisait la fabrication des chèvretons, des fourmes et du beurre. Vient ensuite l'étable avec ses crèches, son plancher, ses outils. Plus loin, la boutique où le grand-père sabotier chaussait sa famille et ses clients. Au-dessus, la grange est aménagée en salle d'expositions.

Ainsi naquit en mai 1968 la MAISON SAUVAGNARDE.

Elle est gérée par l'Association pour le développement de Sauvain (A.D.S.). Cette dernière est composée de nombreuses familles sauvagnardes. Chacun oeuvre selon ses attirances, chacun à sa place. C'est dans une bonne entente, qu'après vingt ans, elle poursuit sa tâche, en équipe.

LA VIE DE LA MAISON SAUVAGNARDE :  
MANIFESTATIONS, ACTIVITES, EXPOSITIONS

Mai 1968 : date mémorable à bien des égards, tout était prêt, grâce à l'entraide de beaucoup de Sauvagnards. Propreté, rusticité, accueil, dégustation de la fourme, du vin des Côtes du Forez et du pain de seigle : voici les atouts capables de promouvoir la MAISON SAUVAGNARDE et par elle le pays tout entier.

L'inauguration fut agrémentée par la venue de la chorale "A coeur joie".

1969. M. le Chanoine Tarit fait ériger, avec la participation des artisans du pays la Fontaine des Cinq Meules, qui est à la fois une création artistique et le moyen de sauver d'antiques meules de pierre des moulins à eau disparus. A cette occasion, la MAISON SAUVAGNARDE a la joie d'abriter le repas de réception avec les nombreuses personnalités, qui ont traduit leurs impressions sur le livre d'or.

En voici quelques-unes :

"Travail de Sauvain, travail de Romains,  
Admiration et compliments à tous.

A. Reymond

Nous avons fait un JOUR entre les JOURS,  
Restons-y fidèles les JOURS après les JOURS.

Cl. Reymond-Lépine

Autour de ces 5 meules restons unis et fidèles à nos  
civilisations montagnardes."

Louis Martin (Sénateur)

1971. M. le Chanoine Tarit hisse l'écureuil de cuivre qui domine la fontaine des cinq meules. Le livre d'or nous transmet encore quelques témoignages :

"Que nos montagnes du Forez donnent toujours aux Sauvagnards joie, santé et cette amitié ressentie en ce jour de l'inauguration de l'écureuil.

1976. Différentes expositions sont présentées : herbiers, papillons, roches.

1978. Exposition de champignons.

1979. La Maison Sauvagnarde met sur pied la "Noce 1900" avec ses mariés, son cortège, ses danses d'époque, son repas. Ce fut un défilé riche de costumes et de traditions, souvenir inoubliable, merveilleux aboutissement de six mois de préparation, vraiment communautaire.

Un film fut tourné à cette occasion. Mais laissons s'exprimer le journal de l'époque :

"Quatre mille invités à un mariage...le cas est rare. Il s'est vérifié à Sauvain, petite bourgade haut-forézienne, où le poids des traditions n'a pas sclérosé le chant profond du pays...Et les milliers de visiteurs invités à ces réjouissances, à la mode 1900, ne s'y sont pas trompés. Au-delà du folklore et de la rétrospective, bien dans l'esprit de notre temps, c'est l'histoire d'une communauté paysanne qui réécrit ses coutumes, ses mœurs, ses usages, en ce 19 août 1979" (1).

1983. Exposition sur l'enfance, prêtée par SEMAFOR, complétée et adaptée à la montagne. Photos de famille du pays, au début du siècle.

1984. Exposition de peinture par l'association "les Tupins."

1985. Exposition de cartes postales anciennes.

Grâce à une famille qui a adopté Sauvain, une belle collection de cartes qu'on ne trouve plus a été portée à notre connaissance. Il a été possible de faire des agrandissements de vues de Sauvain vers 1900, 1920, avec char à banc et costumes d'autrefois et différents aspects de notre campagne il y a 80 ans.

1986-1987. Exposition sur les scieurs de long, cartes postales, matériel, costumes, historique et actes originaux se rapportant à la vie quotidienne des scieurs de long.

1987. SEMAFOR présente : Botanique du Haut-Forez.

La Maison Sauvagnarde a édité un album-souvenir dont la présentation, les illustrations et le texte rappelleront à nos visiteurs et amis les bons moments passés à Sauvain.

Cette brochure élaborée avec goût propose d'une manière concise et complète une "photographie" de notre commune en 1987, que les enfants consulteront également avec intérêt le moment venu.

1988. Exposition en préparation. Le thème choisi est "La montagne" de Sauvain et ses environs. Il aborde des sujets variés : histoire, économie, littérature, vie pastorale, élevage, fourme, flore...

---

(1) Monique Damon-Bonnefond, Les mariés de l'an 1900, Loire-Matin, 20 août 1979.



Jean Claude PERRET, paysan et scieur de long occasionnel dans sa jeunesse, sa femme Victorine PIRON, à la Combe, Jeansagnière, et leurs nièces Marie et Eugénie BOIBIEUX, d'Espinasse, Sauvain. (1888)

1° PARTIE

-----

"Avant de commencer à vivre de sa vie propre, l'être humain a déjà vécu d'une vie obscure et pour ainsi dire collective, celle de sa race, de ses ancêtres... Il a déjà des racines profondes avant d'apparaître à la lumière, pour se développer et grandir selon sa loi propre."

C. Cormier

A LA RECHERCHE DES SCIEURS DE LONG

POURQUOI ? COMMENT ?

1983. Mettant à profit mes temps de loisirs pour feuilleter les registres de la paroisse de Sauvain, dans un but de recherches généalogiques, mon attention fut attirée par l'acte de décès que voici :

"Ce jourd'huy douze juin mil sept cent un, nous soussigné Curé de Sauvain, avons enregistré l'acte mortuaire de Antoyne MOLIN du village de Goutte-claire de cette paroisse, décédé à CHAUCHE diocèse de Luçon en Poytou suivant l'extrait que j'en ai reçu dont voicy la teneur. Le 8 mars 1701, a été par moy inhumé dans le grand cimetièrre de Chauché, le corps de M. Antoyne Molin, charpentier lyonois qui fut tué hyer après-midy par la chute d'un arbre, en la présence de ... M.Grégoire Molin cousin du déffunt qui ont aussi assisté à son enterrement Baptiste Molin frère du déffunt et Jean Roux Lyonois, le déffunt Ant. Molin étoit âgé d'environ dix huit ans... extrait pris sur le registre des actes mortuaires de la parr. le 20 mars 1701. Signé Thibaud, curé de Chauché. Reynaud curé de Sauvain."

Aussitôt me revinrent en mémoire les paroles de mon père : "Tu sais, autrefois, la vie était dure, nous avons eu un aïeul qui partait comme scieur de long... Mais je ne sais pas en quel lieu il se rendait".

Ma décision était prise. Par les registres je connaîtrai les pérégrinations des scieurs de long. Compulsant ces feuillets plusieurs fois centenaires, me limitant à la période 1700-1830, j'établissais la liste des ouvriers morts au cours de leur travail en des provinces lointaines. Je trouvais des indications de lieux, de nombre et pas toujours de professions, et rarement la cause de la mort. Etant persuadée que chaque famille sauvagnarde avait des ancêtres migrants, il me parut logique d'intervenir auprès de l'Association pour le développement de Sauvain pour mettre en évidence cette séquence de notre histoire locale. Je trouvais au sein de l'équipe des amis prêts

à m'aider à découvrir ailleurs les détails de vie, de travail, que les registres n'avaient pas livrés. L'équipe fut rapidement renforcée par des personnes vivement intéressées par le sujet.

Ce fut, à partir de 1985, un travail collectif.

## DESCRIPTION DU METIER

Scieur, d'accord, mais pourquoi "de long" ?

Quand nous coupons une bûche au passe-partout, nous débitons le bois en travers. La scie de long travaille sur la longueur du bois, pour façonner les planches.

Les essais de mécanisation sont très anciens, si l'on en croit Anne d'Urfé, d'après un passage de la Description du pais de Forez :

"Les hautes montagnes abondent en faux (1) et très beaux sappins desquels ils (les Foréziens) tirent grand profit par le moyen des moulins à scie, dont il y a quantité à cause du grand nombre de belles fontaines qui sourcent en ces montagnes".

Ainsi, des scieries primitives, le long des torrents, en terrain escarpé, auraient existé dans la région, dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Cependant, il est plus facile de déplacer une équipe de travailleurs que des troncs éloignés. Les scieurs de long ont eu une place de choix dans l'exploitation de la forêt sauvagnarde. Ils ont même fait valoir leur compétence bien au-delà des frontières foréziennes.

La scie de long est un grand cadre de bois portant en son milieu une lame très large et assez épaisse et parallèle à sa longueur. Cette lame est dite "à crochets", car ses dents de belles dimensions sont recourbées vers le bas. Elle est tendue sur le cadre grâce au système à vis, disposé à une de ses extrémités et reposant sur des cales en bois. Deux poignées de formes différentes fixées sur les petits côtés du rectangle permettent la manoeuvre de la scie dans le sens de la longueur. Sa poignée supérieure permet une prise à deux mains. La poignée inférieure est plus longue, elle favorise le changement de position des mains selon les nécessités du travail. Ce système permet de scier en descendant. La remontée de l'outil n'est qu'une remise au point de départ.

L'outillage plus léger a survécu à l'époque héroïque : la hache et le passe-partout remplacé récemment par la tronçonneuse. Dans les accessoires, la partie imposante est la chèvre ou chevalet qui servira à supporter les troncs au moment de la coupe. Ce dernier est composé d'un tronc mince, aplati sur une face, long de 5 ou 6 mètres dont la partie inférieure repose sur le sol par la pointe, l'autre partie, élevée à hauteur d'homme, est maintenue par trois pieds qui vont en s'écartant pour donner plus de stabilité. Les

---

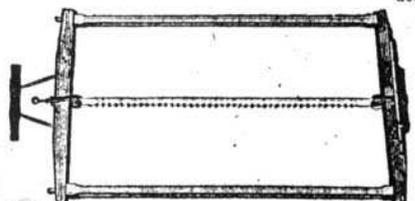
(1) hêtres.

# OUTILLAGE POUR PROFESSIONNELS

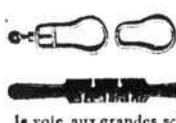


## OUTILS POUR BUCHERONS, SCIEURS DE LONG ET CHARPENTIER

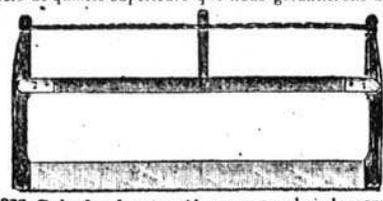
Les scies, haches et outils de professionnels, que nous présentons ci-dessous, ont été sélectionnés parmi les plus couramment employés. Ils sont des aciers de qualité supérieure que nous garantissons à l'usage.



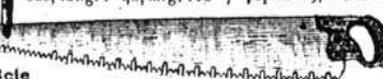
**1367. Scie montée, dite "de scieur de long"**, montage en bois dur, démontable, à deux poignées, anneaux d'attache fer forgé; lame à dents conchécées et affûtées, en acier extra, long. 1<sup>m</sup>50, larg. 100 c/m, poids total 9 kgs 500. Employée pour scier et débiter le bois en grume ..... 24. »  
**1369. Lame de rechange** ..... 12. »  
**1371. Monture seule, bois dur** ..... 15. »



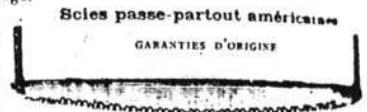
**1373. Anneaux, dits de scieur de long, fer forgé**, pour scie ci-dessus, poids total 1 kg. La paire. 5.50  
**1375. Tourne à gauche, acier poli**, à 5 encoches de 3 à 5 m/m, pour donner la voie aux grandes scies, long. 40 c/m, pds 1 kg. 8.75



**1377. Scie de charpentier, monture bois de premier choix, lame acier extra**, à longues dents affûtées, qualité garantie, de 1<sup>m</sup>40 de long et 11 c/m de large. 18. »  
**1377 A. Même modèle, avec armatures métalliques de renforcement** ..... 21. »  
**1381. Lame de rechange, p<sup>r</sup> scie montée ci-dessus**, long. 1<sup>m</sup>40, larg. 110 m/m, épais 13/10. 11.75



**Scie passe partout à 2 mains, de charpentier, lame acier de 1<sup>re</sup> qualité. Mod. américain garanti d'origine.**  
**1383. Long. de la lame 91 c/m, pds total 1 kg. 600.** 8. »  
**1383 A. — — — 1<sup>m</sup>10, — 1 kg. 950.** 10.50  
**1383 B. — — — 1<sup>m</sup>20, — 2 kg 350.** 12. »



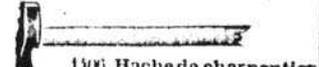
**Scies passe-partout américaines GARANTIES D'ORIGINE**  
**Scie passe partout, à deux mains**, garanti, lame arrondie à longues dents, voie, monture à douilles, poignées .....  
**1387. Long tot. 1 m. 37, pds 2 kgs 700.** 11. »  
**1387 A. Long. tot. 1 m. 83, pds 3 kgs 900.** 15. »



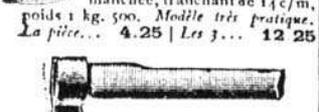
**1391. Besaigué pour charpentier, fer forgé**, acier fondu, dont l'un en forme de bédane 18 m/m, et l'autre en forme de ciseau, de 18 m/m, poids 4 kgs 100. Prix ..... 16. »  
**1393. Bout de besaigué, acier fondu**, ciseau, dit "planche", largeur 18 m/m. Prix ..... 13. »  
**1397. Bout de besaigué, dit "bédane"**, fondu, larg. 18 m/m. Prix ..... 13. »



**1401. Masse de bûcheron**, acier forgé et trempé, qualité garantie, larg. de la tête 65 m/m, hauteur 17 c/m, manche cornouiller, poids 6 kgs. La pièce... 5.50 | Les 3... 16. »



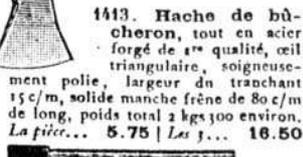
**1403. Coin à bois, dit de bûcheron**, acier forgé et trempé, qualité garantie, haut. 18 c/m, poids 1 kg. 600 environ. La paire... 2.75 | Les 3 paires 8. »



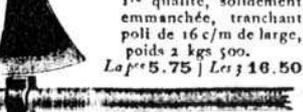
**1405. Hache de charpentier à main**, en acier, talon avec encoche, p<sup>r</sup> attacher les gros clous, solidement emmanchée, tranchant de 14 c/m, poids 1 kg. 500. Modèle très pratique. La pièce... 4.25 | Les 3... 12.25  
**1407. Hache de bûcheron dite "à abattre"**, tout en acier trempé, de qualité garantie, œil ovale, tête renforcée, pouvant servir de marteau, manche en frêne de 80 c/m de longueur, tranchant de 15 c/m, poids 2 kgs 600 environ. La pièce... 5.25 | Les 3... 15.25



**1411. Hache de bûcheron** en acier, œil triangulaire, tranchant poli de 13 c/m de larg<sup>r</sup>, manche frêne de 80 c/m de long, poids 2 kgs 300. La pièce... 5.50 | Les 3... 16. »



**1413. Hache de bûcheron**, tout en acier forgé de 1<sup>re</sup> qualité, œil triangulaire, soigneusement poli, largeur du tranchant 15 c/m, solide manche frêne de 80 c/m de long, poids total 2 kgs 300 environ. La pièce... 5.75 | Les 3... 16.50

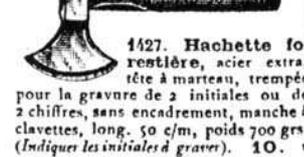


**1410. Hache de charpentier**, en acier de 1<sup>re</sup> qualité, solidement emmanchée, tranchant poli de 16 c/m de large, poids 2 kgs 500. La p<sup>r</sup>e 5.75 | Les 3 16.50  
**1421. Hache de charpentier dite "à équarrir"**, en acier de première qualité, douille ovale, tranchant de 24 c/m de long, solidement emmanchée, poids 2 kgs 750... 7.80 Les 3... 22.50

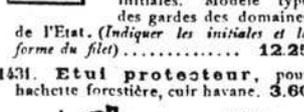
Pour nos divers modèles de hachettes, serpes, voir page 1118.



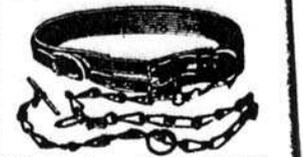
**1423. Serpe à bois**, acier forgé et trempé, large lame avec dos renforcé, manche bois dur, long. 390 c/m, poids 800 grs. La pièce... 2.25 Les 6... 12.50



**A.C.**  
**1427. Hachette forestière**, acier extra, tête à marteau, trempé pour la gravure de 2 initiales ou de 2 chiffres, sans encadrement, manche à clavettes, long. 50 c/m, poids 700 grs (Indiquer les initiales à graver). 10. »



**GD**  
**1427 bis. Hachette forestière**, même modèle avec filet encadrant les initiales. Modèle type des gardes des domaines de l'Etat. (Indiquer les initiales et la forme du filet) ..... 12.25  
**1431. Etui protecteur**, pour hachette forestière, cuir havane. 3.60  
**1433. Crampons dits de "télégraphiste"**, en fer forgé, avec solides courroies cuir, pour grimper aux arbres, poteaux, etc. La paire... 9. »



**1437. Ceinture d'élagueur**, double courroie, avec boucle renforcées, chaîne de 1<sup>m</sup>50 de long, anneaux permettant d'enrouler les arbres de différentes grosseurs, poids 1 kg 500. Modèles très pratiques et mandés ..... 10. »



**1441. Ceinture de sûreté**, breveté, en lanières de buffle extra, boucles et anneau coulants permettant de travailler avec le plus de sécurité, pds 1 kg 200 avec mode d'emploi ..... 22. »



**1443. Grande jauge**, même tème, long. 5 mètres, en bois de 70 m/m de diamètre, poids 3 kg. Nota. — Les jauges ci-dessus, à l'exportation, sont interdites pour le cubage des bois en grume. Se pose d'une mesure à ruban, long. 1 m en boîte nickelée de 45 m/m de côté avec double graduation donnant la mesure d'un arbre. Livré avec mode d'emploi. 2. »  
**1443 A. Grande jauge**, même tème, long. 5 mètres, en bois de 70 m/m de diamètre, poids 3 kg. Nota. — Les jauges ci-dessus, à l'exportation, sont interdites pour le cubage des bois en grume. Se pose d'une mesure à ruban, long. 1 m en boîte nickelée de 45 m/m de côté avec double graduation donnant la mesure d'un arbre. Livré avec mode d'emploi. 2. »

scieurs font glisser la bille à débiter le long de la pièce arrière, la hissent sur le chevalet jusqu'au moment où une moitié est libérée du support. Avec des chaînes et des cales, ils fixent ensemble la moitié basse du tronc et celle du chevalet. Pour les courtes longueurs il existe un chevalet horizontal.

Le sciage proprement dit est précédé de différentes phases de préparation. A l'aide de la hache et du passe-partout, le bûcheron abat l'arbre et l'écorce. Il mesure et détermine la longueur à laisser à la bille. Puis le scieur, au passe-partout, coupe suivant l'encoche, enfin le doleur équarrit les quatre faces avec la hache à blanchir. Ensuite vient le lignage, à l'aide d'un cordeau trempé dans la cendre mouillée. Les planches sont tracées, autant que la pièce de bois peut en contenir. Par différents passages de la scie, elles seront dégagées jusqu'à mi-longueur. A ce moment-là, on fera pivoter le tronc sur lui-même, jusqu'à ce que la moitié non sciée se retrouve en position extérieure. Quand la scie a terminé son travail, il reste un petit triangle non coupé qui retient les planches issues d'un même arbre. C'est à ce triangle qu'on reconnaît le sciage manuel. La séparation définitive se fera à la hache.

Au travail ! Dans leur position inconfortable, les scieurs de long vont par paire. Le chevrier, qui va évoluer à reculons sur la bille, quitte ses sabots, en chaussettes, dont le pied est renforcé de laine, grimpe sur la chèvre par la partie qui touche le sol, et, debout à l'avant, crache dans ses mains, et empoigne les mancherons de la scie. Au-dessous et légèrement en avant, le renard, la tête protégée par son large chapeau de feutre, attrape la poignée inférieure. Pour que la lame morde à l'angle du bois, il faut la pencher. Puis lorsque les dents ont entamé leur proie, la lame se redresse, le chevrier, les yeux fixés sur la ligne noire, guide la progression, pendant que le renard tire à lui de toutes ses forces et reçoit souvent la sciure dans la figure. Le chevrier écarte légèrement la lame du bois et la remonte sans forcer. La scie ne coupe qu'en descendant. Quand ils sont au milieu du tronc, ils recommencent un nouveau passage et ainsi de suite. Quand l'équipe est nombreuse et le travail pressant, on peut mettre deux scies en mouvement, l'une derrière l'autre et décalées de l'épaisseur de la planche à produire.

#### TEMOIGNAGES

Témoignage d'un Sauvagnard : Pierre Boibieux (recueilli par M.T.Liange).

Les scieurs de long s'installent dans la forêt, débitent les troncs en planches, parce que les chemins sont presque impraticables, donc le débardage est réduit. C'est à dos de cheval que les planches vont être acheminées vers leurs destinations (1800).

Vers 1925, Pierre nous raconte avoir vu à Sauvain occasionnellement le père Crozet, charron et son fils Baptiste scier quelques timons, à la manière des scieurs de long, dans la ruelle qui longeait son atelier.

La pièce de bois coupée à la longueur voulue est d'abord équarrie, puis hissée sur la chèvre à trois pieds, deux se faisant vis-à-vis, une encoche dans le milieu permettant de poser et caler

le tronc, un troisième pied arqué assure l'équilibre à l'arrière. Le scieur perché sur le tronc, à pieds "déchaux" (1), guidant la scie en descendant (lame coupant seulement dans un sens).

- Et tchiro d'oplom ! disait le père.

Pour les pièces de grandes longueurs, il fallait deux chèvres.

Témoignage de M.Thomas (recueilli par Annie Arnoult)

Né en 1902 en Lorraine, il a dû fuir, avec sa famille, sa terre natale pendant la Première Guerre Mondiale. Les hasards de la vie ont voulu qu'ils s'installent dans la plaine du Forez.

"C'est avant 1914, dans la forêt de Puvénelle, proche de mon village, que j'ai rencontré des scieurs de long. C'étaient des Belges de Wallonie. Ces Wallons avaient des familles nombreuses et des lopins de terre trop petits pour les occuper et subvenir à leurs besoins, alors ils partaient à la forêt. Ils prenaient une étendue de bois qu'un marchand leur donnait à couper. Ils logeaient sur place, dans une hutte couverte de mottes de terre tournées sens contraire, l'herbe dedans. Il pouvait pleuvoir, ça ne mouillait pas. Une cheminée dépassait, nos hommes faisaient le feu à l'âtre. Ils étaient en général six, groupés en deux équipes, en cas d'accident c'était plus prudent. Il y en avait un qui était chargé de la croûte, il allait, à pied, s'approvisionner au village ; il n'y avait pas d'auto à ce moment-là. Plus de loups, auparavant certains noms de lieux confirment leur présence : la Roche aux Loups, par exemple.

L'hiver, quand la lune accordait, ils abattaient à la hache les gros hêtres. Des arbres de 6 ou 7 mètres cubes et de 7 à 8 mètres de long, qu'ils sciaient sur place. Ils déplaçaient leur chevalet, sur lequel ils installaient la bille de bois à l'aide d'un cric, et d'une chaîne. Ils étaient tous coiffés de chapeaux et portaient des souliers, jamais de sabots, car la terre lorraine ne le permet pas. Elle est rouge brun, brune, et s'il pleut elle colle tellement qu'on ne pourrait pas s'en sortir. Le scieur, monté sur le tronc, et qui reculait, était chaussé de souliers ferrés à crampons et à petits clous pointus, pour garder l'équilibre. Ils savaient si bien affûter leurs outils qu'ils n'avaient pas de peine. Ils n'étaient pas malheureux, au contraire, ils sifflaient et chantaient continuellement. Ils ne faisaient pas de fagots, tous les branchages étaient brûlés. Les feux étaient si importants qu'ils pouvaient griller un boeuf, ils se chauffaient. Si le temps ne leur permettait pas de scier, ils travaillaient dans la hutte.

Dans ce temps-là, ils étaient payés en or. Ils ramenaient chez eux quelques louis. L'été, ils se louaient comme faucheurs, ils coupaient des prés à la faux".

Citons le témoignage de M.Bondon en Charente (enquête du 05-02-1987)

"Le métier de scieur de long, pour lequel mon grand-père maternel, son père et son frère aîné avaient quelque attirance, était un dur métier, car ils faisaient en même temps souvent l'abattage des arbres. Ils disposaient d'un matériel très lourd, de grosses haches d'abattage et d'équarrissage, ensuite des scies à "refendre" à deux

---

(1) pieds nus.

mains. Ils avaient une grosse poutre, assez plate dessus, pour que l'un d'entre eux puisse monter et tenir la scie, le fût ou montant en bois était constitué par une barre transversale encadrée par deux montants. On la faisait raidir par des vis situées aux deux extrémités. La pièce de bois où l'un d'eux montait était le poulain avec deux solides pieds à un bout et assez longue. Pour faire contrepoids, on ajoutait une barre de fer piquée au sol et une grosse pierre ou un gros essieu de charrette. Ensuite on faisait faire quartier, comme ils disaient, puis il fallait attacher solidement par des grosses chaînes munies de crochets, sur le poulain. On traçait l'épaisseur à découper avec un cordeau enduit de craie ou de noir de charbon. Ils comptaient les mesures en pouces ou en centimètres.

Si je peux donner ces quelques précisions, c'est que j'étais costaud pour mon âge, et que j'ai aidé quelques fois mon grand-père à faire quelques petits travaux s'y rapportant car, quoique étant exploitant agricole, il avait conservé ses outils et s'en servait pour se dépanner lui-même. La mort subite de son frère survenue sur le chantier l'avait bouleversé (l'action se passe avant 1914)."

#### CAUSES DIRECTES DE L'EMIGRATION

- Avant 1789, le patrimoine acquis se maintient, grâce à l'intelligence, l'activité et l'économie de la famille.

Le régime successoral avec institution généralisée d'un héritier universel, largement avantagé (les 2/3 jusqu'à 4 enfants ou 1/2 s'il y a plus de 4 enfants, plus sa part du reste) et à ses côtés des frères ou soeurs restés célibataires, qui travaillent à la maison paternelle, assurent la continuité et évitent le partage de la propriété. Les grands-parents, oncles et enfants apportent à la communauté familiale une main-d'oeuvre non négligeable. Il arrive aussi qu'il reste deux couples à la maison qui exploitent en commun la propriété. Les hommes ne sont pas toujours indispensables surtout en hiver. Ils choisissent d'améliorer le sort des leurs en devenant, pour un temps, "scieurs de long". Les jeunes partant à la scie se réservent naturellement leurs économies d'hiver pour accroître leur pécule et ainsi faire un mariage plus avantageux. Il est à noter que l'héritier universel doit obtenir un avis favorable quant au choix de sa compagne, si elle n'est pas désignée d'avance. On raconte qu'un des critères permettant de juger de l'importance d'une ferme était son tas de fumier, plus ou moins volumineux. Parfois il y a aussi "échange" c'est-à-dire mariage double entre deux familles, la soeur du marié épousant le frère de la mariée, ce qui évite de déboursier l'argent de la dot. Ces pratiques ont traversé le XIXe siècle et même la moitié du XXe.

On pourrait penser que l'héritier universel ou chef de famille est fortuné ; hélas, il est riche de bouches à nourrir et d'impôts à payer : charges seigneuriales, religieuses, familiales et royales. On parle plus souvent de misère et de famine que de bien-être.

Citons pour illustrer cette situation le cas de Annet SIMON, héritier d'André SIMON du village de Boibieux (Sauvain), scieur de long, qui meurt à Gennes en Touraine (actuellement département du Maine-et-Loire) en 1740.

- La Révolution fait naître des lois nouvelles. Les mentalités sont longues à évoluer. Et l'on voit apparaître la division de certaines propriétés, chacun réclamant sa part pour fonder ou renforcer une autre exploitation. Il faut partager ou payer. Cependant le fils héritier est encore favorisé, il obtient un quart des biens plus sa part. Là encore le métier de scieur de long migrant vient à point pour rembourser les ayants droit de la succession.

L'acte suivant, tiré des archives de la famille ROCHE de Sauvain, est un exemple bien concret :

"Aujourd'hui Dix Neuf May Mille Sept Cent Quarante Huit, devant nous Notaires Royaux à Saint Maixent soussignés on comparus Anthoine ROCHE Scieur de long demeurant en cette ville, d'une part, Jean et autre Jean Baptiste ROCHE frères aussi Scieurs de long enfants et héritiers de André ROCHE demeurant au Village de Disangue Paroisse de Sauvin en Forest, Diocèse de Lyon, iceux Anthoine et le dit feu André ROCHE enfants et héritiers de Jean ROCHE et de Michelle BERLAND, d'autre part. Lequel Anthoine ROCHE a reconnu avoir présentement reçu des dits Jean autre Jean Baptiste ROCHE frères, par moitié la somme de Deux Cent Livres qu'il luy restaient à payer de sa part dans les successions des dits déffunts Jean ROCHE et BERLAND, et pour le remboursement de la somme de Soixante livres qu'il avait payé à leur décharge à Claude PLISSON et Michelle BERLAND par quittance du Neuf Juillet Mille Sept Cent Quarante Un, devant DEVAUX et ses témoins Notaire à Bouin y contrôlée le Dix Huit du dit mois par GAUDIN pour les causes y expliquées, le surplus des dits droits qui lui revenaient estant de la somme de Cent Soixante Livres, luy fut payée le Dix Neuf May Mille Sept Cent Quarante Sept par quittance qu'il en consentit au dit Jean ROCHE devant Nous dits Notaires, contrôlée en cette ville le Vingt du Dit mois par ROUSSEAU au moyen de quoy le dit Anthoine ROCHE...quitte les dits Jean et autre Jean Baptiste ROCHE sur...de toutes choses jusqu'à ce jour, sans préjudice toutes choses de ce qui luy est du par Anthoinette ROBERT leur mère, par la présente que les parties ont fait écrire et signer à leur requeste a nous dits Notaires Royaux au dit Saint Maixent, a elles lu et relu qui y ont persistés et déclarés ne savoir signer de ce enquis à la réserve du dit Jean ROCHE qui a signé, ayant le dit Anthoine ROCHE remis aux dits Jean et Jean Baptiste ROCHE la susdite quittance dont il le décharge, les jours et an susdits, signé en la minute des présents Jean ROCHE et de Nous Notaires soussigné, contrôlée à Saint Maixent le vingt Un Mai 1748."

Nous pensons qu'il s'agit de Saint-Maixent-l'Ecole, dans les Deux-Sèvres, où d'autres scieurs de long ont été localisés. De cet acte notarié nous pouvons retirer plusieurs éléments :

Antoine ROCHE, après plusieurs campagnes de scieur de long, s'établit à Saint-Maixent et continue son métier. D'autres équipes sauvagnardes se succèdent à Saint-Maixent, les neveux eux-mêmes font partie des nouvelles recrues. Après plusieurs hivers de travail assidu, ils remboursent l'oncle pour sa part d'héritage parental.

Enfin, le pays de Forez, très boisé, donne naissance à des hommes prédestinés pour le travail du bois, et la surcharge d'enfants amène une augmentation de la population qu'il faut occuper et nourrir.

Les Foréziens, parmi tant d'autres, ont su trouver, par la migration saisonnière, une façon de vaincre le chômage, en des temps reculés mais difficiles.

EMIGRATION PERIODIQUE  
DES OUVRIERS FOREZIENS AU XVIIe SIECLE

Le mémoire de l'intendant LAMBERT D'HERBIGNY sur le gouvernement de Lyon, en 1698, nous apprend que :

"Tous les ans, après que leurs terres sont ensemencées, il sort du Forez, 700 à 800 paysans qui vont en différentes provinces et jusqu'au Piémont et dans le Milanais, travailler à la scie et toutes sortes d'autres besognes d'où ils rapportent chez eux 20 à 25 mille livres."(1)

Au XVIIe siècle et bien probablement à une époque antérieure, les paysans des montagnes du Forez avaient coutume d'aller chercher au loin de l'ouvrage pour la mauvaise saison, comme le font encore ceux de plusieurs départements de la France. M. A. Chaverondier, archiviste, a signalé un certain nombre d'actes mortuaires relatifs à des Foréziens momentanément expatriés en Italie ou en Espagne... Dans ces actes ils sont qualifiés de laboureurs engagés comme "scieurs de long" pour y gagner leur vie (2).

Ce mouvement d'émigration, signalé par Anne d'Urfé lui-même, à la fin du XVIe siècle, apparaît comme la conséquence :

- des guerres d'Italie où la noblesse forézienne figura avec ses serviteurs recrutés dans le pays.

- des pèlerinages déjà fréquents vers Rome et St-Jacques-de-Compostelle en Espagne. Ce dernier circuit, en particulier, permit aux hommes si laborieux du centre de la France de voir que le travail bien payé ne manquait pas dans la péninsule ibérique. (3)

---

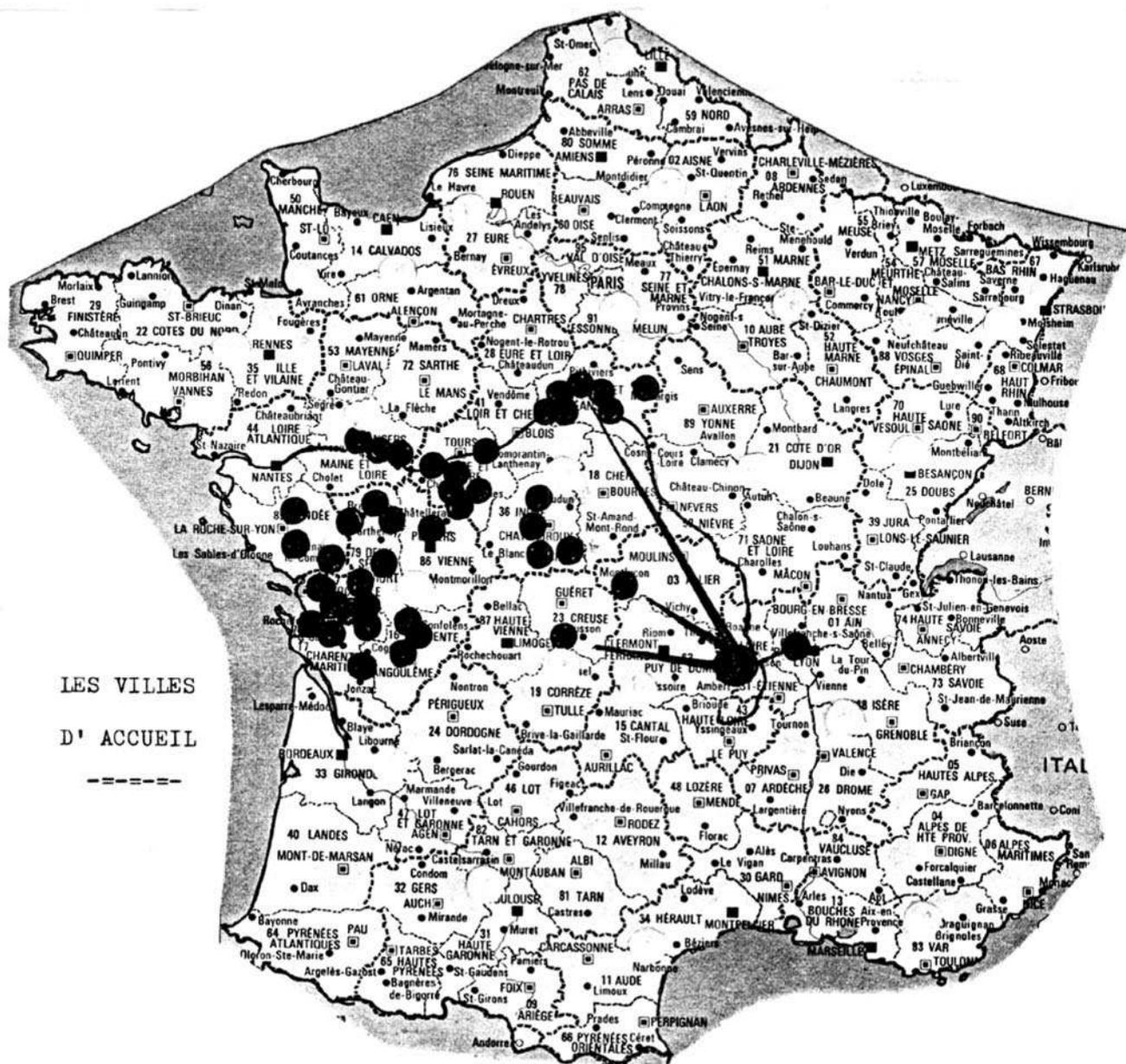
(1) Lambert d'Herbigny, cité in Bulletin Diana, tome V, p. 291.

(2) Vincent Durand : Emigration périodique des ouvriers foréziens au XVIIe siècle (Bulletin Diana, tome V, p.283-291)

(3) Antoine Lugnier, Cinq siècles de vie paysanne à Roche-en-Forez (Loire) 1440-1940 (St-Etienne, imp. Dumas, 1962).

LES REGIONS D'ACCUEIL

Deux-Sèvres	33	sciEURS de l.	Charente	4	sciEURS de long
Loiret	22	"	Indre	7	"
Maine-et-Loire	19	"	Creuse	4	"
Vendée	14	"	Vienne	1	"
Charente-Maritime	13	"	Allier	1	"
Indre-et-Loire	11	"	Rhône	1	"



Une mention spéciale est faite à St-Maixent-l'école (Deux-Sèvres) qui a vu défilier un grand nombre de sciEURS de long sauvagnards, entre autre :

- en 1748, les trois frères ROCHE ; en 1783 François CHANCOLLON
- en 1793, Antoine CHAZELLE ; en 1806, J.RIZAND, J.M.ROBERT
- en 1827, Cl. CHANCOLLON

Que représentent 200 livres ? Antoine Lugnier nous renseigne sur les gains des scieurs de long :

30 livres en 1700  
80 livres en 1790 (1)

Les faits se situent en mai 1748, donc le départ est proche. Les deux frères ROCHE ont les poches vides mais la terre de Dizangue leur est acquise, grâce à la sueur poitevine.

D'autres légitimaires (2), avec leur dot, mais paysans sans terre, se voient contraints de trouver une situation nouvelle. Certains seront journaliers agricoles en été à Sauvain et l'hiver scieur de long au loin.

Dans l'acte de baptême de Pierre Guillot, son père Guillaume est qualifié de "scieur de long absent". Six mois plus tard, lors du décès de l'enfant, Guillaume Guillot est journalier.

Annet Chazelle, décédé en 1727 à Pouzay, diocèse de Poitiers, est enregistré comme scieur de long et laboureur.

Ces deux actes et bien d'autres nous donnent des précisions sur la pluralité de l'emploi chez les Sauvagnards.

Nous avons un autre acte notarié similaire à celui de la famille ROCHE. Il concerne Jean BARELLE, scieur de long, originaire de Sauvain qui s'installe à Cheillé, en Indre-et-Loire comme cabaretier. Son beau-frère Claude JOANDEL, scieur de long, lors d'une campagne, lui rend visite et une vente est passée au profit de Claude JOANDEL qui devient propriétaire à Sauvain :

"Nous soussignés Jean BARELLE Cabarettier demeurant à la Chapelle, Commune de Cheillé, canton d'Azay-le-Rideau, Département d'Indre-et-Loire, d'une part,  
et Claude JOUANDEL, Scieur de long demeurant Commune de Sauvain, Canton de St-Georges-en-Couzan, Département de la LOIRE d'autre part,  
Entre nous avons fait la convention cy après :

Moy BARELLE vent avec toute garentye tous mes droits mobiliers et immobiliers qui peuvent mapartenir dans les successions de feus les Citoyens André BARELLE et de Marie BAROU mes père et mère, en quelques endroits quils soient situés, même les fruits, revenus et intérêts que je pourrais exiger.

La présente vente faite pour la somme de sept cent francs numéraire métallique surquoi ledit JOUANDEL ma aujourd'hui payé deux cent francs. Moy JOUANDEL moblige peyer le surplus dans trois ans de ce jour sans interest. Sous cette condition moy BAREL me demest des choses vendues au profit dudit JOUANDEL.

Fait double sous nos...à Azay-le-Rideau le Seize Prairial An Sept de la République Française."

Approuvé le écriture Claude JOUANDEL  
Approuvé écriture BARELLE

( Archives de la famille JOANDEL, au Mas, Sauvain )

---

(1) Antoine Lugnier, Cinq siècles de vie paysanne à Roche-en-Foréz (Loire) 1440-1940 (St-Etienne, imprimerie Dumas, 1962) p. 249.

(2) Héritiers légitimes.

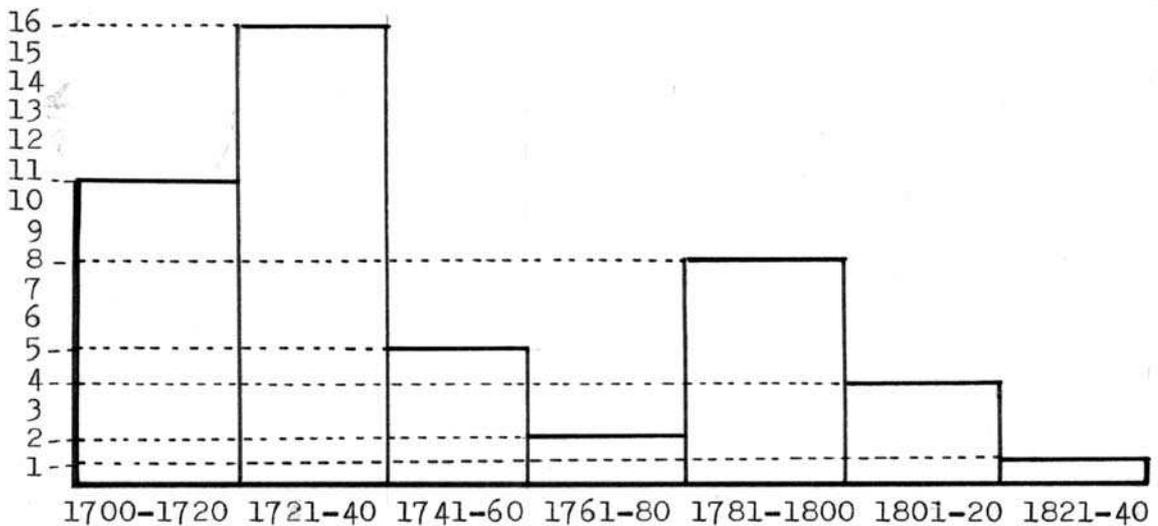
EMIGRATION PERIODIQUE DES SAUVAGNARDS  
ENQUETE AVEC RESULTATS CHIFFRES  
1700-1840

Après des recherches d'archives, il a été reconnu que la migration saisonnière des habitants de Sauvain était un fait social réel qui atteignait une grande envergure, insoupçonnée par les générations actuelles.

En effet, parcourant les registres de la paroisse de Notre-Dame de Sauvain en Forez, nous découvrons une quantité de pères de famille absents au moment du baptême de leur enfant. Ainsi pour l'année 1780, sur 35 baptêmes, dans 32 cas le père est absent.

Entre 1700 et 1840, 47 décès d'ouvriers migrants ont été relevés. Nous avons exclu les migrants à Paris : porteurs d'eau, porteurs de chaises, gagne-deniers, meuniers.

a/ Répartition des décès



b/ Nombre d'ouvriers migrants

Dans les 47 décès en provinces lointaines nous avons relevé :

- 26 scieurs de long décédés au cours de leur travail
- 4 charpentiers
- 1 sabotier (1)
- 16 ouvriers sans profession mentionnée (défaillance des registres)

On peut supposer que beaucoup parmi ces derniers sont des "ouvriers du bois", leur résidence saisonnière étant en pays de forêts. A leur décès leur âge moyen est de 32 ans (le plus jeune a 17 ans et le plus âgé 61 ans).

(1) Il s'agit du sabotier François Chancelon qui est qualifié de scieur de long dans les actes notariés.

Dans ces mêmes actes, des compagnons de travail venus de Sauvain sont mentionnés comme témoins. Chaque acte est suivi des mots " et plusieurs autres ".

Nous connaissons d'autres scieurs de long par des actes notariés que nous ont prêtés des familles de Sauvain :

44 scieurs de long témoins  
11 charpentiers "  
28 sans profession mentionnée.

Ces chiffres concernent seulement ceux qui ont travaillé ailleurs qu'à Sauvain.

Nous arrivons ainsi à un total de 130 ouvriers migrants de Sauvain pour la période 1700-1840.

A côté de ces équipes malchanceuses qui ont perdu un ou plusieurs membres, combien y a-t-il eu d'équipes heureuses qui n'ont pas laissé de trace dans l'histoire ?

Les scieurs de long restés au pays abondent dans les registres mais nous ne les avons pas inventoriés.

### LE VOYAGE DE RETOUR

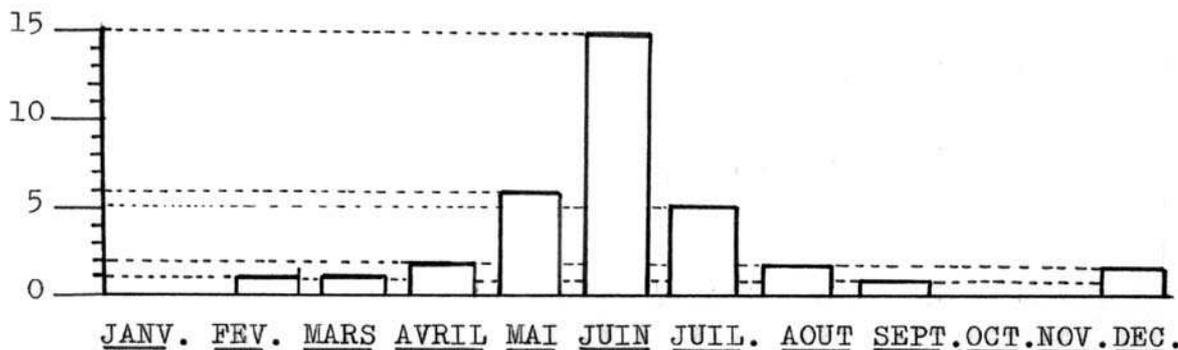
Dans les actes de décès transcrits à Sauvain figurent trois dates : celle du décès, celle du jour où l'extrait a été délivré, et celle où le curé de Sauvain l'inscrit dans ses registres, c'est-à-dire celle du jour de l'arrivée des compagnons du défunt. Par ces deux dernières dates nous pouvons évaluer la durée du voyage de retour.

Dans deux cas, il s'est écoulé 2 ans et demi ce qui veut dire que l'équipe est revenue par étapes, en travaillant à divers chantiers rencontrés en chemin.

<u>Durée du voyage</u>		<u>nombre de cas</u>
10 mois	—————>	1
6 mois	—————>	2
5 mois	—————>	1
4 mois	—————>	2
2 mois 1/2	—————>	3
1 mois 1/2	—————>	1
1 mois	—————>	6
3 semaines	—————>	3
15 jours	—————>	4

On sait que le scieur de long faisait, par économie, l'aller et retour à pied. Dans le meilleur des cas, pour le retour, il achetait un cheval qu'il revendait ensuite facilement à Sauvain ou dans les environs.

Répartition des retours tout au long de l'année :



Nous notons l'arrivée massive, en juin, pour la Saint-Jean-d'été.

&&  
&&

A partir de 1830, c'est le déclin du métier de scieur de long en montagne. Les chemins forestiers étant plus praticables, les arbres sont amenés avec des boeufs, un par un, "à la traîne", jusqu'à des scieries proches de l'habitat. Ces scieries sont alimentées en force motrice grâce à des réserves d'eau nommées improprement "écluses". En fait ce sont de mini-barrages avec une vanne (aux Champas, à Sauvain, par exemple). Et l'on voit se développer la scie battante puis la scie circulaire. (1)

Les scieurs de long, privés de leur gagne-pain, se recyclent dans la fabrication du sabot, activité pratiquée depuis longtemps à Sauvain pour les besoins familiaux. Grâce à l'industrialisation dans les villes les sabots sont alors très demandés.

Dans la plaine du Forez, le métier de scieur de long subsiste jusque vers 1920 car la houille blanche n'est pas utilisée comme force motrice.

---

(1) Témoignage de Denise JOANDEL-LORTET, Sauvain.

2e PARTIE

-----

LES CAMPAGNES DES SCIEURS DE LONG

PREPARATIFS DE DEPART

MARIAGES ET PROCURATIONS

-----

Avant le départ des scieurs de long, on assiste à de nombreux mariages. En témoignent ces deux actes extraits des registres paroissiaux de Sauvain :

Document 1

"L'an mil sept cent soixante quatre et le vingt-un août François RISAND, scieur de long, résidant depuis quatre années aux Champas, paroisse de Sauvain, fils légitime des défunts Jean RISAND et Damiane FAURE, vivants laboureurs résidants en la paroisse de Chalmazel d'une part et Perrine MATHON résidant à Chevelière paroisse dudit Sauvain fille légitime des défunts Antoine MATHON et de Jeanne FRANCOIS vivants laboureur de Chevelière...l'époux étant âgé d'environ 34 ans et l'épouse 32 ans...ont reçu la bénédiction nuptiale... en présence de Pierre RISANT, aussi scieur de long, résidant au lieu des Bois, paroisse de Chalmazel, son oncle paternel, de Jean MATHON laboureur du village de la Bonenchy...

Bedoin vicaire de Sauvain"

Document 2

"L'an mil sept cent quatre vingt quatre et le vingt unième septembre, Jean MASSON fils légitime de feu Pierre MASSON, scieurs de long demeurant en la paroisse de Sauvain, au lieu-dit Boibieu et de déffunte Perronne SIMON, procédant de sa propre autorité comme majeur, d'une part, et Anne ORIZET fille légitime de Jean ORIZET, scieur de long demeurant au lieu de la Roue susdite paroisse, et de Marie ROCHE...ont reçu la bénédiction nuptiale...en présence d'André MASSON frère de l'époux, d'Antoine RIZANT cousin de l'épouse, de Jaque FRANCOIS cousin de l'épouse, de Mathieu MASSON habitant de la Roue...

Nicolet vicaire à Sauvain"

DOCUMENTS :

PROCURATIONS

ACTES NOTARIES RECUS PAR J.M. COIFFET (1)  
notaire impérial à St-Georges-en-Couzan

Ces actes consistent en une procuration générale donnée par le scieur de long au profit d'un membre de sa famille, avant le départ en "campagne".

Voici trois années témoins qui montrent le déclin de la profession :

- 1810 Claude GUILLOT, à Epézy, St-Georges-en-Couzan.  
André VALEZY, à Montagut (Sauvain), qui part pour Airvault (Deux-Sèvres).  
J.M. MOLLIN, à Dizangue (Sauvain) qui part pour Airvault.  
Joseph ROBERT, aux Champas (Sauvain).  
Annet ROBERT, père du précédent.  
Pierre VALEZY, à Montagut (Sauvain).  
Pierre ARNAUD, à la Pelletière (St-Bonnet-le-Courreau).  
Pierre DEVAUX, à Veaux (St-Georges-en-Couzan).  
J.M. CHARLES, à Epézy (St-Georges-en-Couzan).  
Antoine M. , à Rory (St-Georges-en-Couzan).  
Claude FANGET, à Dizangue (Sauvain).  
J.B. PLUMET qui part pour Fleurieux-sur-l'Arbresle (Rhône)  
Mathieu RIZANT, à la Roue (Sauvain).  
Pierre MOLLEN, de Vialle (St-Georges-en-Couzan) qui part pour Dompierre-sur-Charente (Charente-Maritime).  
Pierre CELLIER, de St-Just-en-Bas.
- 1825 Jean ROCHE, à la Terrasse (Sauvain) qui part pour Naintré-près de Châtellerault (Vienne).  
André BAREL, à Sauvain, qui part pour Nouâtre, près de Ste-Mauré (Indre-et-Loire).
- 1840 Aucune mention de scieurs de long migrants.

---

(1) Communiqués par Mtre Hubert Chevallard, notaire à St-Georges-en-Couzan.

Ces mariages de scieurs de long ont lieu fin août et en septembre, rarement en octobre, il y a aussi des remariages rapides.

Quand vient Notre-Dame de septembre, les foins et les moissons terminés, on peut penser aux mariages, avant le départ. Sans vouloir faire preuve de sentimentalité excessive, peut-on imaginer l'état d'esprit de la jeune mariée, qui vivra seulement un ou deux mois avec son mari avant la date fatidique de l'exil. Elle devra travailler sous l'autorité des beaux-parents pendant tout l'hiver, subir les brimades de la belle-mère, sans tenir compte des indispositions qui peuvent surgir en cas de naissance annoncée. D'autre part, le scieur de long qui s'en va ignore dans quel état il retrouvera sa famille. Un de ses parents peut disparaître, sa jeune femme va peut-être accoucher péniblement pendant qu'il sera loin d'elle. Connaîtra-t-il son fils ? Tant de jeunes enfants, baptisés à l'église le jour même de leur naissance ou le lendemain, prennent froid en route, ont ensuite des difficultés à survivre. Lui-même reviendra-t-il ?

Le chemin est long, à pied ou en diligence, le travail pénible et l'hiver rigoureux dans une cabane en forêt. Enfin l'accident du travail n'est pas exclu. L'émigrant prend ses dispositions. Il laisse une procuration à son père, sa mère, ou à sa femme pour la bonne gestion de ses intérêts.

Il a été porté à notre connaissance l'acte par lequel Pierre Arnaud, de la Pelletière à Saint-Bonnet-le-Courreau, accorde sa procuration à un membre de sa famille, en 1810 :

"Lequel voulant s'absenter, ainsi qu'il est d'usage chaque année, pour aller travailler hors ce département, de sa profession scieur de long, a, par ces présentes, constitué pour mandataire..."

En 1810, on relève quatorze actes notariés de même nature, à St-Georges-en-Couzan, en l'étude de Mtre COIFFET, notaire impérial.

En 1825, nous trouvons seulement deux procurations dans la même étude notariale. En 1840, il n'y a plus aucune mention de scieur de long migrant.

#### NOMINATION DES CONSULS (1)

-----

Ces départs annuels sont précédés des assemblées paroissiales permettant de désigner les consuls. Elles sont parfois avancées avec l'autorisation de l'administration fiscale :

"Dans certaines paroisses, le nombre des émigrants était si considérable, qu'avant leur départ ils croyaient devoir mettre ordre non seulement à leurs affaires personnelles mais encore aux affaires publiques. Ainsi nous avons vu un acte du 14 septembre 1664, reçu Valézy notaire, contenant "Nomination des consuls de la parcelle de Sauvain, pour l'année 1662 faite par le peuple assemblé à l'issue de la messe paroissiale, requérant les consuls sortants, et en vertu d'une ordonnance des élus de Montbrison, qui permet d'élire les consuls de l'année suivante, attendu que la plus grande partie des habitants sont sur le point de partir pour la scie". C'est au mois de septembre que les

---

(1) Dans les paroisses (parcelles fiscales) les consuls étaient chargés de la répartition et de la collecte de la taille (principal impôt sur le revenu foncier de l'Ancien régime). Ils en étaient responsables sur leurs biens propres.

scieurs de long se mettaient en route. Un petit nombre attendait le mois d'octobre, un plus petit nombre celui de novembre, on ne relève que de rares départs dans les autres mois de l'année" (2).

#### PASSEPORTS

-----

Avant le départ, le scieur de long demande au curé de la paroisse un passeport faisant connaître le nom, le domicile du partant (n'oublions pas, que, jusque vers 1780, les Sauvagnards étaient à peu près illettrés). Ce certificat atteste qu'il est de bonnes moeurs, de religion catholique et que nulle maladie épidémique ne règne dans le pays au moment du départ. "En 1747, Clair curé de Sauvain délivre à André SIMON un extrait de son acte de mariage avec Marie Savatier et il ajoute : "extrait des registres de la paroisse de Sauvain en Forez, diocèse de Lyon, dûment collationné expédié audit André SIMON que nous certifions être d'honnête famille,...Ce 23 septembre 1747 Clair, curé de Sauvain.

Nous ajoutons au certificat et à l'extrait de mariage ci-dessus, que A.SIMON, et son cousin J.PELISSON, tous deux nos paroissiens et tous bons catholiques ne vont passer l'hiver dans les provinces étrangères que pour y travailler au pénible métier de la scie ce que sont obligés de faire les artisans mariés ou non, capables de travailler, de notre dite paroisse, parce que située sur les hautes montagnes, les récoltes en sont insuffisantes au paiement des impôts et à la subsistance des familles, par conséquent, on y est en nécessité et en usage de comprendre les absents, au tirage au sort des milices (1). C'est pourquoi nous prions ceux qui sont à prier de leur livrer libre passage. Audit Sauvain, mêmes paroles, mois et an que dessus" (2).

Les différents passeports de Claude CHANCOLLON portent les dates de 1780, 1786, 1791, et an 8 de la République. Il y avait un passeport à chaque départ. Notons que Claude CHANCOLLON né en 1766 avait seulement 14 ans lors de son premier départ. Ses campagnes de travail devaient durer environ 5 ans. Il semble ne pas avoir été marié. Il décéda à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) en 1827 après avoir été soigné longuement. Les scieurs de long mariés devaient revenir plus souvent au village.

---

(1) La Milice, créée en 1689, est une sorte de réserve d'infanterie pour le temps de guerre. Le milicien est désigné dans chaque paroisse par tirage au sort des hommes de 18 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants. Dans les périodes de paix il reste chez lui, mais ne peut s'absenter sans permission plus de deux ou trois jours.

(2) Vincent Durand, art. cit., Bulletin Diana, tome V, p.288.

Documents :

LES PASSEPORTS DE CLAUDE CHANCOLLON (1)

Je soussigné vicaire de la paroisse de Sauvain sur Montbrison en Forest certifie que Claude CHANCOLON scieur de long natif du village de Dizangue susdite paroisse est de bonnes moeurs et s'est toujours comporté en honnête garçon en foi de quoi je lui ai délivré ce présent pour lui servir de passeport et lui servir pour aller exercer son métier de scieur de long.  
Fait audit Sauvain le vingt trois septembre mil sept cent quatre vingt.

Nicollet

&&&

Moi Jacques Grailhe de Montaima, Ecuyer, subdélégué de l'Intendance de Lyon au département de Montbrison, atteste que M. Jarrier qui a signé le certificat de l'autre part est véritablement vicaire de la paroisse de Sauvain et que foi est ajoutée aux actes qu'il délivre en ladite qualité tant en jugement que hors,  
Attestons de plus que le M. Claude CHANCOLON âgé de 20 ans ici présent pour être mesuré compris dans la levée des soldats provinciaux et comme il n'a que quatre pieds onze pouces par défaut de taille.

Prions en conséquence ceux qui sont à prier de laisser passer librement ledit CHANCOLON et ...qu'il lui soit fait aucun trouble.  
En témoins de quoi nous avons délivré ce présent et fait apposer sur scellés le sceau de nos armes et fait à Montbrison le 11 octobre 1786

Grailhe

&&&

Nous soussigné, Maire et officier municipal de la paroisse de Sauvain département de Rhône et Loir, district de Montbrison, quanton de St George, certifions ce qu'il appartiendra que le nommé Claude CHANCOULON, natif de cette paroisse, âgé de 25 ans, taille cinq pieds deux pouces cheveux et sourcils blonds, les yeux gris, né et bouche médiocre, visage rond, deux petit bouton à la joue gauche et un à la joue droite. Il est très honnête garçons de bonne vie est meurs et inscrits dans les registres de la garde nationale de cette paroisse et nous a demandé le présent certificat pour aller dans le Poitou exercer le métier de scieur de long, que nous lui avons délivré volontier pour lui servir en ce que de raison, c'est pourquoi nous prions tous ceux qui sont à prier de le laisser librement passer et de lui procurer les secourt dont il pourrait avoir besoin, comme nous ferons à ceux qui pourraient s'adresser à nous de leur part.

Fait audit Sauvain ce 23 septembre 1791

Reynaud

Crozet Maire

---

(1) Archives famille Chancollon-Fanget.

Enregistré sous le  
N.º 22.

DÉPARTEMENT  
DE  
LA LOIRE.

ARRONDISSEMENT  
DE  
MONTBRISON.

LIBERTÉ,



ÉGALITÉ.

# PASSE-PORT.

MAIRIE DE LA COMMUNE

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

**L**AISSEZ librement passer le Citoyen *Charles Chauvallon*  
domicilié à *Sauvign* Département  
de *la Loire* profession de *Siège de Loug*  
âge de *huit* quatre ans, taille d'un  
*vingt* *sept* *millimètres*, cheveux et sourcils *châtains*  
yeux *gris bleus* nez *droit* — bouche *Moyenne* menton *petit*  
front *grand* visage *ovale* et *marquant* lequel est inscrit  
sur le Registre de sa Commune, sous le N.º *856*. — prêtez  
lui aide et assistance, aux offres d'en faire autant en pareil cas.

Le dit *Charles Chauvallon* a déclaré ne savoir  
signer, et aller *à la Mairie de Sauvign*

DÉLIVRÉ à *Sauvign* le *22* jour *de Juin*  
an *huit* de la République Française, une et indivisible.

LE MAIRE ET L'ADJOINT

*Besland*

*En présence du Procureur de la Commune de Sauvign et de deux citoyens de la Commune de Sauvign. M. l'Indicataire aux delas Sauvign*



*Le Secrétaire Général de la Préfecture,*  
*Debraune*

*Un Arrière de la Commune, est contre  
de depuis le 16 vendémiaire au neuf  
point in tracé de du mètre de six  
de long au cette commune est, qu'il  
cette est poste au en une plante,  
contre seul, est pour que les de a cette  
de l'arrière de mètre pour Sauvign et de*

Document :

PASSEPORT POUR UN SCIEUR DE LONG DE LA CHAMBA  
(an VIII - 1800)

Département  
de LA LOIRE  
=====  
N° 25

Administration municipale  
du canton de CERVIERES  
=====  
commune de LA CHAMBA  
=====

Au nom de LA REPUBLIQUE

Laissez librement passer le citoyen Mary FANGET, français, domicilié en la commune de LA CHAMBA, département de LA LOIRE, profession de scieur de long, âgé de trente cinq ans et cinq mois, né le vingt deux avril mil sept cent soixante quatre ; taille d'un metre 679 millimetres, cheveux et sourcils châtains, barbe de même, yeux gris, nez droit et effilé, bouche moyenne, menton rond, front découvert, visage oval, et marqué de petite vérole, inscrit au Registre de la Commune sous le N° 43, prêtez lui aide et assistance, aux offres d'en faire autant en pareil cas.

Ledit FANGET a déclaré ne savoir signer, et vouloir aller dans le département des DEUX-SEVRES.

Délivré à CERVIERES, le neuvième vendémiaire an huit de la République Française, une et indivisible.

(signatures)

&&  
&

(passeport pour le retour)

BOURLONTON Dominique, vu par moi à Degoin de la Commune de PAMPROUX (1) certifie que le citoyen Mary FANGET a résidé en cette Commune depuis le neuf vendémiaire dernier, travaille de son métier de scieur de long, sans qu'il soit aucune plainte contre lui. Comme il veut aller dans sa Commune, auprès de sa famille, pour travailler à sa propriété.

Prions tous ceux qui sont à prier de le laisser passer librement, et de lui prêter aide en cas de besoin, c'est pourquoi nous lui avons délivré le présent pour lui valoir et servir.

A PAMPROUX, le 8 messidor an huit de la République Française, une et indivisible.

---

(1) Deux-Sèvres.

SAUVAIN : LE DEPART DES SCIEURS DE LONG

Les scieurs de long, artisans de nos forêts, "étaient des hommes bien plantés, à la charpente harmonieuse, sans une trace de graisse superflue, sans un défaut de constitution"(1), ayant tous les muscles largement développés par l'exercice physique violent et répété.

En règle pour le voyage avec le passeport du prêtre de la paroisse, ayant consenti une procuration pour la bonne gestion de leurs biens, les "scétéres" (2) se mettent en route après avoir préparé un menu bagage comprenant : 2 ou 3 paires de sabots, 2 chemises et un pantalon de "buré" de rechange, 2 ou 3 paires de chaussettes de laine de pays dont le dessous est largement renforcé par une semelle de "buré" (3), chaussettes qui permettront au scétére de se tenir en équilibre sur le tronc à couper sans trop souffrir de la rugosité du bois.

L'outillage de l'équipe comprend : des haches emmaillotées, des chaînes, de longues scies enveloppées de guenilles, des limes, clous et marteaux.

Ils partent en groupe, entre cousins et voisins, pour une destination connue d'avance pour son besoin de main-d'oeuvre et signalée par les campagnes précédentes. Ils sont coiffés de leur large chapeau de feutre qui les préservera de la pluie et de la sciure. Ce chapeau souple, ils pourront s'asseoir dessus, le placer sur l'épaule pour amortir le dur contact des arbres qu'ils déplaceront.

Ils avancent à pied et en diligence, couchant dans les granges. L'équipe se renouvelant partiellement chaque fois qu'ils reviennent au pays, ils empruntent un itinéraire immuable. La famille FENON de Dizangue raconte que l'arrière-grand-père Pierre BELLET, vers 1835, ne participa qu'à deux campagnes de scieurs de long ; ayant les pieds plats il souffrait de ces longs trajets. Du Forez en Saintonge, il y a maintes occasions d'avoir mal aux pieds !

Traversant les plaines, longeant les côteaux, ils s'en vont, emportant le souvenir de la maisonnée. En chemin ils chantent la chanson de la corporation, pour signaler leur identité dans les bourgades qu'ils traversent, et pour se donner un peu de courage ! Cette romance gaillarde, nos compatriotes en ont souvenance pour l'avoir entendue fredonner par leurs aïeux, mais ils n'ont pu la reconstituer totalement. Il y a d'ailleurs plusieurs versions qui

(1) Jean ANGLADE : La vie quotidienne dans le Massif Central au XIXe siècle (Paris, Hachette, 1971), p.172.

(2) scétéres : mot patois pour désigner les scieurs de long.

(3) buré : étoffe grossière tissée sur place avec la laine du troupeau familial.

diffèrent peu. Nous reconnâtrons le bruit de la scie dans les onomatopées qui agrémentent chaque couplet. Nous avons recueilli la version suivante, recopiée dans un cahier d'écolier de Sauvain en 1902.

CHANSON DES SCIEURS DE LONG DE SAUVAIN

-----

Le meilleur état du monde  
C'est les scieurs de long  
Ils s'en vont dans la campagne  
Longr frstongr per mou armo longr tra la la  
Voir s'il y a du travail

Voilà la St-Jean qui arrive  
longr frtongr...  
Il faudra s'en aller

Nous irons voir nos femmes  
Longr...

Et nos petits enfants

Si nos femmes sont mortes  
Longr...

Nous nous remarierons

S'il y en a de jolies  
Longr...

Elles seront pour les scieurs de long

Oh ! s'il y en a de reste  
Longr...

Elles seront pour les maçons

Oh ! s'il y en a de laides  
Longr...

Elles seront pour les forgerons

De s'y marier prendre une femme laide  
Longr...

Les oiseaux se moqueront de moi

Il y a mon voisin, la sienne est plus jolie  
Longr...

Je quitterai la mienne et j'irai voir la sienne.

On peut rapprocher ces paroles de la Chanson des scieurs de long du folklore corrézien :

Y a-t-il rien d'aussi brave (joli)  
Par mon arme, che, di, bredondaine,  
confre, fre, fre, chi, chi  
Que nos scieurs de long (bis)

Quand ils sont sur leurs pièces  
Par mon arme...

Et sciant tout du long

Le maître vient les voir  
Courage, compagnons

Y aura-t-il de l'ouvrage  
Pour toute la saison ?

Mais la Saint-Jean approche  
Au pays nous irons

Nous irons voir nos femmes  
Et nos petits garçons

Si nos femmes sont mortes  
Nous nous remarierons  
Nous en prendrons des jeunes  
De dix-huit à vingt ans  
Nous changerons de chemise  
Le jour du premier de l'an  
J'ai scié pour votre père  
Je scierai bien pour vous. (1)

Si l'on fait l'analyse des diverses chansons des scieurs de long (2), on remarque plusieurs points communs :

- éloge d'une profession dont on est fier même si elle est difficile.
- présence d'onomatopées rappelant le bruit de la scie.
- évocation du travail et de l'état itinérant du scieur de long.
- thème de l'épouse, de sa mort possible...et de son remplacement par une plus belle...plus jeune...ou emprunt de celle du voisin.

Toutes ces versions ont une origine commune et portent la trace des problèmes d'ordre professionnel, social et sentimental qui devaient agiter le coeur (ou l'inconscient) de nos braves scieurs de long. Leur genre de vie, rude, un peu marginale, ressemblait dans une certaine mesure, à celle des marins (une fille dans chaque port) et devait influencer sur le comportement et les fantasmes de ces gaillards. Leurs chansons reflétaient sous des aspects plus ou moins explicites leurs sentiments et préoccupations plus ou moins obscurs ou refoulés. La psychanalyse n'était pas encore inventée... Etaient-ils mauvais pères de famille ? Je ne le pense pas. Cette épitaphe relevée sur la stèle de la tombe de mon trisaïeul Antoine RAYNAUD semble en faire foi :

"Ici repose sous cette pierre les dépouilles mortelles de Raynaud Antoine sieur de lon né à Saint Jean la vestre en Forêt le 17 février 1796, décédé le 2 octobre 1867. Il fut toujours si bon père et bon époux qu'il mérite les regrets de sa famille. Priez Dieu pour son âme."

Deux haches croisées et liées par un ruban sont en outre sculptées en bas relief au milieu du texte. La stèle dont l'inscription a été relevée par M. PIANO se trouve dans le cimetière du Gué d'Alléré en Charente-Maritime.

- 
- (1) Folklore corrézien : Jean Ségurel ; Repas de nocés dans le Massif central et bal de nocés après le repas in disque OSX-211, réalisé avec le concours du groupe folklorique "LOU CABRETTAIRE" et l'amicale des Corrégiens de Paris.
- (2) Analyse réalisée par M.PIANO dont les recherches sont citées plus loin.

ARRIVEE ET INSTALLATION DES SCIEURS DE LONG

La gorge sèche d'avoir trop chanté et traîné leurs lourds sabots dans la poussière des chemins, les épaules endolories par leur besace qui contient tous leurs trésors, cependant conscients de leur importance conférée par leur métier, après un mois de pérégrination, nos "scétères" accèdent à la terre qui recueillera leur sueur pendant sept ou huit mois. Le "maître" les attend. Ils s'installent au coeur de la forêt.

Ils débutent la campagne par l'abattage de quelques arbres et le sciage de planches, pour la construction de leur baraque, dans laquelle ils logeront pendant la durée du chantier. Ils la recouvrent de mottes de terre, herbe en dessous pour en assurer l'étanchéité. A l'intérieur, ils disposent de chaque côté des planches légèrement surélevées recouvertes de bottes de paille qui leur serviront de paillasse et de couvertures.

La cuisine se fait à l'extérieur. La marmite est suspendue à trois piquets en faisceaux, au-dessus du foyer. Le plus jeune de la bande est chargé de préparer la soupe. Il va puiser l'eau de la rivière. En hiver, on utilise simplement la neige. La soupe de lard et de pain trempé est la principale nourriture. Du pays ils ont emporté un peu d'huile. "Avec une bûche de paille, ils en aspirent une gorgée pour donner du goût au bouillon, et la remplacent par une gorgée d'eau. Ainsi le niveau étant maintenu, l'huile se conservera sans rancir"(1).

Nous allons assister à un repas de scieurs de long, décrit par Emile Guillaumin, alors enfant, dans la vie d'un simple (2) :

"Les scieurs interrompirent l'équarrissage, et, après avoir questionné sur mon compte leur camarade, ils déclarèrent en riant qu'ils feraient de moi un SCHIEUR de LONG ; puis ils prirent chacun leur bidon et s'installèrent sur une bille pour manger.

- Soupe de schieur, tu vois, PEQUI, me dit mon ami, il faut que la cuiller reste piquée dedans.

En effet, il planta au milieu la cuiller qui n'oscilla pas ; c'était une pâtée épaisse sans aucune trace de bouillon. Il eut encore une phrase qui me fit rire et que je n'ai point oubliée :

- cha tient au corps au moins, cette choupe-là ; elle est plus bonne que celle de chez vous...

---

(1) Témoignage de Marcel Patural.

(2) Emile Guillaumin, La vie d'un simple (éd. Stock, 1943), p.38.

Quand ils eurent tous les quatre vidé leur bidon de soupe, le plus vieux, qui avait la barbe grise, souleva des copeaux et enleva le couvercle de la marmite ; un gros morceau de lard rance s'y trouvait dont il fit le partage. Chacun prit sa portion sur une tranche de pain noir... Quand ils eurent mangé, ils se rafraîchirent à tour de rôle au tonnelet, qu'ils tenaient suspendu à la force des bras au-dessus de leur bouche renversée et l'on entendait l'eau glouglouter dans leur gorge".

Il semble que la description d'Emile Guillaumin, située vers 1830, soit la réplique même de la vie primitive de nos scieurs de long, vie rude et monotone à l'écart du monde. Cependant ils savaient se permettre quelques plaisirs. Voici un épisode que nous rapporte la tradition orale (1) : en Saintonge, vers 1800, le groupe sauvagnard ayant terminé la baraque, décide de fêter le début des travaux au cabaret du bourg le plus proche. Il se trouve qu'en leur présence le cabaretier est attaqué. Après avoir d'abord assisté en spectateurs à l'échauffourée, ils décident de défendre l'agressé. Et voilà que la maréchaussée arrive et arrête nos amis ! C'est en prison que se termine la journée de loisirs. Quelques jours plus tard, leur innocence ayant été reconnue, ils peuvent repartir en forêt, vaquer à leurs occupations !

Tout porte à croire, également, que le dimanche après-midi les célibataires allaient se réconforter auprès des bergères des alentours. Ces relations n'étaient pas souvent suivies de mariages, cependant nous trouvons dans les registres de Sauvain, le mariage de Joseph BAROU, de Chevelière avec Anne DOUZILLE, de Montlouis-sur-Loire, près de Tours, le 15 février 1790, en l'église de Sauvain. Quelques scieurs de long s'établissaient au loin.

Par Jean PIANO, de la Rochelle qui la tient d'une descendante des personnes concernées, Mme Heurtematte, nous connaissons une bien attendrissante histoire, telle que l'on peut la reconstituer à travers les pièces suivantes :

I - Lettre de Bedoin, curé de Sauvain au curé d'Aigonnay (actuellement dans les Deux-Sèvres), insérée dans le registre de cette paroisse :

"Sauvain en Forêt 31 août 1785

Monsieur,

J'ai présenté la lettre dont vous m'avez honoré à Jean COGNASSY qui s'est décidé tout de suite à partir. J'aurais désiré le retenir quelques jours et l'occuper à des réparations qu'il fait à mon église. L'inclinaison qu'il a pour sa prétendue a été victorieuse je l'en félicite car c'est cette union, cette amitié qui fait les mariages heureux.

Il appartient [à une famille] de parfaites honêtes gens et me parois d'un excellent caractère et d'une bonne conduite.

Je sçais qu'il y a des diocèses qui exigent la légalisation de l'ordinaire, pour nous, nous nous contentons de celle qui est

---

(1) Témoignage de Joseph Fenon, de Sauvain.

faite par le juge comme nous sommes fort éloignés de Lyon, c'est un service que vous lui rendrez de vous contenter comme nous de la légalisation du juge qui est très vraie.

Il est sur qu'étant majeur il n'est plus obligé d'être annoncé dans le domicile de droit, les six semaines qu'il y a demeuré cet été à Sauvain ne suffisent pas pour lui obtenir domicile de fait, parce que pour obtenir un domicile de fait il faut six mois ou bien un moindre laps de tem avec l'intention de demeurer ce tem la.

Je parle ici contre mes interests mais je sçais heureusement tout sacrifier pour la vérité

Je suis avec... et respect monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Bedoin curé"

La lettre du curé BEDOIN, de Sauvain, était une réponse à une lettre du curé d'Aigonnay invitant Jean COGNASSE, (ou COGNACE ou COGNASSY) dit PITEAU à revenir d'urgence épouser sa fiancée poitevine, ce qu'il fit sans attendre d'avoir fini les réparations de l'église de Sauvain.

II - Acte de mariage (1785), registre paroissial d'Aigonnay :

Mariage de

"Jean-Marie COIGNASSE, scieur de long, majeur, fils de Michel COIGNASSE et de Perrine BARRE, de Sauvin la Forêt, diocèse de Lion, domicilié à la Touche (hameau de la paroisse d'Aigonnay)

et

Marie-Jeanne BONNIFET majeure, fille de Pierre BONNIFET et de Marguerite CHARLES de cette paroisse d'Aigonnay."

ORGANISATION DU TRAVAIL. EMBAUCHE. RETOUR

La vie n'est pas seulement faite de soupe au lard et de rendez-vous avec les bergères. En début de chantier, le propriétaire de la coupe vient sur place, marque les arbres à abattre, d'un coup de hache suivi de l'apposition d'un numéro. Le chef de chantier est généralement un ancien scieur de long connaissant bien le pays. Dans certains cas il s'agit d'un scieur de long qui s'est fixé définitivement après plusieurs campagnes. Il discute du salaire et reçoit les ordres quant aux pièces à produire : charpente, chevrons, planches, et, dans les régions côtières, pièces pour la fabrication des bateaux (au moins deux Sauvagnards ont trouvé la mort alors qu'ils travaillaient comme charpentiers de marine à Rochefort). Nos compatriotes n'ont pas eu l'honneur de scier des traverses de chemin de fer comme leurs confrères du milieu du XIXe siècle. Chaque époque a ses exigences.

Revenons au chantier. La journée débute avec le lever du soleil et se termine à la nuit noire. Chacun s'affaire à la tâche qui lui est dévolue. Et c'est une danse effrénée de la scie, des haches, du passe-partout qui se poursuit sans relâche. Les Sauvagnards mettent à profit l'apprentissage fait auprès du père de famille. Les difficultés ne manquent pas. L'exploitation des essences de bois différentes rend la tâche plus complexe. Les sapins foréziens sont moins durs que les chênes charentais.

Le froid et la neige sont accueillis avec défiance. Ils paralysent partiellement les activités. La vie rude de nos montagnards les expose à la maladie : coups de froid, gripes risquent de s'aggraver si on néglige de se soigner. Alors le scieur de long qui ne peut plus travailler, même momentanément, voit sa paye diminuer, et fondre comme neige au soleil son petit pécule amassé avec soin. Il revient au pays, s'il le peut encore, avec des dettes.

L'accident survient parfois. La manipulation des arbres n'est pas sans danger.

Si le travail se déroule normalement, une franche fraternité doit régner dans cette petite communauté de "pays". Des relations d'affaires s'établissent. On se met d'accord et on va voir le notaire.

Quand un chantier est terminé, on défait la cabane, on range ses outils dans sa besace et on se rend dans une nouvelle zone forestière à exploiter. Le chef de chantier a eu le souci de la recherche du travail et du partage de l'argent gagné.

Et la saison s'avance. Il fait plus chaud. Les mois d'avril et de mai voient les prés se parer d'herbe tendre. Dans le coeur de nos scieurs de long l'appel du pays se fait entendre. Le chef s'informe des chantiers possibles pour l'année suivante. Combien faudra-t-il ramener d'hommes de nos montagnes foréziennes pour pourvoir aux besoins des marchands de bois ?

Il faut songer au retour. S'il y a eu décès, on va voir le curé pour se procurer l'extrait des registres que l'on portera à la famille. On plie bagages et l'on se met en route vers le Forez lointain. Le départ, comme l'arrivée, se fait en groupe. Quand on n'est pas trop fatigué on chante car il ne faut pas que les villageois prennent les hommes de la scie pour des mendiants ou des voleurs de grands chemins. La troisième et dernière paire de sabots aux pieds, on prie le Bon Dieu pour qu'elle puisse résister jusqu'à Sauvain. Les étapes se font à pied ou en diligence.

Harassés mais heureux, ils aperçoivent les chères vallées de leur enfance. Avec émotion, ils voient pointer le clocher qui présida à leur baptême, à leur première communion. Enfin chacun déniche le toit familial au milieu de la verdure. En quelques enjambées, le voyageur poussiéreux accède à la cour caillouteuse. Près du seuil de la maison familiale s'égaillent les poules, la chèvre, le cochon et les enfants. La tradition orale de Sauvain rapporte l'anecdote suivante :

" - Où est donc votre père ? demande l'arrivant.  
Les enfants, qui ne l'ont pas reconnu lui répondent :

- On n'en a pas !

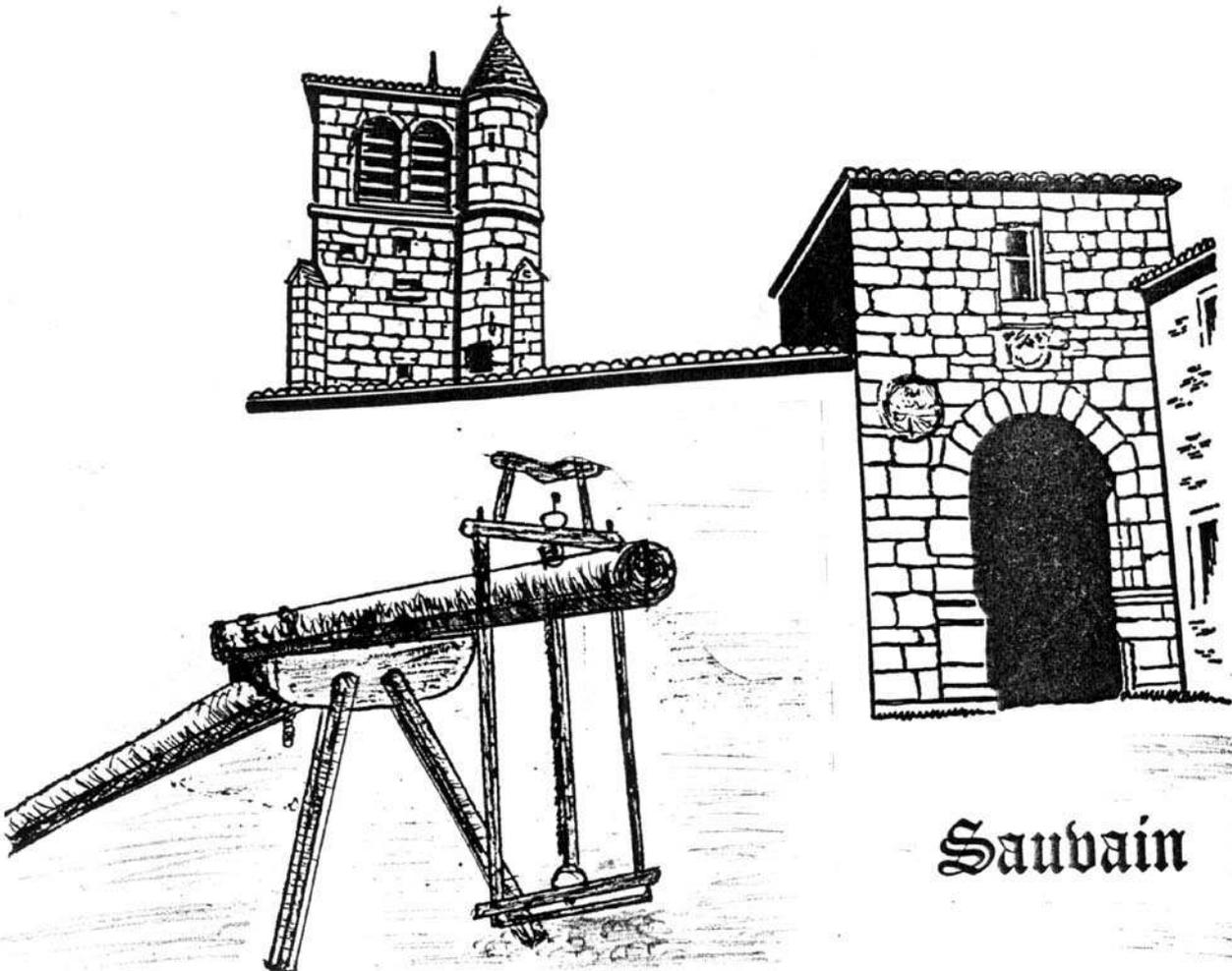
Et lui de répliquer :

- Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a que les patates à ne pas avoir de père !" (1)

---

(1) Témoignage de Marie Joandel-Patural.

On peut imaginer les effusions qui ont lieu ensuite à l'intérieur de la modeste chaumière. Le doux moment des retrouvailles ne s'éternise pas. Le scieur de long laisse la scie pour prendre la faux. Il fera le tour du propriétaire en compagnie de la bande des enfants, un peu inquiète de ce père qui arrive avec la saison du soleil et repart avec elle.



Saubain

3° PARTIE

-----

EPISODES DE LA VIE DES SCIEURS DE LONG

LES SCIEURS DE LONG GERENT LEURS BIENS

Les scieurs de long, même éloignés de Sauvain par leur "campagne", se préoccupent de leurs intérêts et gèrent - à distance - leurs biens sauvagnards. En témoigne l'acte notarié qui suit, passé à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) en 1806 et par lequel Joseph RIZAND loue à Jean Marie ROBERT, le pré des Granges, curieuse destinée d'un pré qui se règle entre deux scieurs de long à 500 km de distance.

"Napoléon par la grâce de Dieu, empereur des Français et roi, salut.

Par devant Joseph ESQUOT Notaire public au département des Deux-Sèvres, arrondissement de Niort, canton de Saint-Maixent, à la résidence de la commune de Cherveux, soussigné, en présence des témoins c'y après nommés. Savoir des citoyens Pierre Boinon cultivateur et de Louis Brothie boulanger demeurant les deux au bourg et commune dudit Cherveux, mes témoins, soussignés, sont comparus Joseph RIZOU (1) scieur de long demeurant au village Champas commune de Sauvain département de la Loire, canton de St-Georges-sur-Couzin d'une part et Jean-Marie ROBERT aussi scieur de long demeurant à Sauvain... d'autre part.

Auquel dit Joseph RIZOU à ce jourd'hui loué à titre de ferme, pour six années entières et consécutives avec promesse de garentie commencer dès présent fera autant de payement et de jouissance et finira à pareille époque.

---

(1) En réalité RIZAND

Savoir, c'est un pré appelé les Granges, commune de Sauvain... touchant au pré de Jean-Marie Duchamp d'un coté, de l'autre côté au chemin de Cote Millia lequel pré le preneur a déclaré connaître et sen contenter.

Ce bail a ferme fait pour et moyennant le prix et somme de vingt-quatre francs en numéraire tous les ans, quitte de toute imposition le bailleur se charge de les acquiter, jouira le dit preneur dudit pré en bon père de famille, à la charge de le tenir clos comme il a ordinaire, le dit preneur ne pourra bucher et étancher les arbres qui dépendent dudit pré.

Sera permis au propriétaire de faire planter ceux qu'il voudra planter. Reconnais, par cet présente, le dit Joseph RIZOU, avoir reçu tout contant du dit ROBERT la somme de vingt quatre francs d'avence, sur le prix de ferme courant, le dit preneur s'oblige aussi de payer trois autres années d'avance au terme de la St Jean Baptiste prochaine moyennant une quittance et les deux autres années restantes à payer, il promet de les payer au bailleur dès la St-Jean prochaine en un an, l'an mil huit cent sept. Le dit preneur prendra les eaux pour arroser le dit pré comme le bailleur ordinaire de sen servir. Le cout a été ainsi voulu entre lesdites parties, ils ont... à leur égard obligé tous leurs biens et meubles.

Dont acte fait et passé audit Cherveux le deux janvier mil huit cent six...

Les comparants ont déclaré ne savoir signer  
Les témoins ont signé avec moi Notaire" (1)

LA MALADIE

Plusieurs scieurs de long sont décédés à l'hôpital ou à l'hospice. Certains, malades, sont dans l'obligation d'emprunter pour rentrer chez eux. Le document qui suit est un acte notarié par lequel François CHAMPCOLLON reconnaît devoir quarante-huit livres à l'un de ses camarades :

"Aujourd'hui quatre novembre mil sept cent quatre vingt trois, devant nous notaires royaux à Saint-Maixent soussignés a comparu François CHAMPCOLLON scieur de long travaillant en cette ville, se trouvant malade, et voulant se rendre en sa demeure au village de Dizangue paroisse de Sauvain proche de Montbrison en Forez, il reconnaît devoir à Jean ROCHE aussi scieur de long demeurant en cette ville, présent stipulant, et acceptant la somme de quarante huit livres pour prêt qu'il lui a fait...

et promet payer audit ROCHE à la Saint Michel prochaine en un an à peine de tous dépens dommages et intérêts et audit paiement dans le susdit terme ledit CHAMPCOLLON a obligé, et hypothéqué tous

---

(1) Archives famille Rizand.

ses biens présents, et futurs a quoi les parties de leurs consentements ont été jugées et condamnées par nousdits notaires.

Fait, et passé audit Saint Maixent lu, et relu aux parties qui y ont persisté et déclaré ne savoir signer les jours, et an susdits.

LE CREDIT

Le scieur de long n'arrive pas toujours à percevoir son gain et celui de ses ouvriers. Voici la lettre de Jean-Baptiste COMBE à l'un de ses débiteurs, le seigneur de Bessé (Bessé est un village de l'actuel département de la Charente) :

"Vous savez que j'ai travaillé pour vous depuis il y a environ cinq ans. Et j'ai reçu acompte de l'ouvrage que j'ai fait pour vous, une barrique de vin.

Laquelle a été consommée par mes ouvriers en faisant votre ouvrage, Je vous prie Monsieur de remettre au présent porteur le montant de ce que vous pouvez me devoir pour l'ouvrage que j'ai fait pour vous après déduction faite de ladite barrique de vin que j'ai reçue de vous. Vous avez le compte des journées que j'ai occupées ou fait occuper par mes ouvriers chez vous. Je m'en rapporte à vous je suis bien persuadé que vous n'êtes pas capable de faire tort à personne, surtout à un ouvrier qui a mangé son pain en faisant votre ouvrage. Tachez de remettre au présent porteur le montant de ce que vous me devez, vous me ferez un grand plaisir, il m'a promis de me le faire passer tout de suite car j'en ai grandement besoin et suis avec un parfait respect,

Monsieur,

Votre humble et très obéissant serviteur

Palognieux ce 5eme septembre 1792

Jean Bte COMBE (1)

On ne sait pas si Jean-Baptiste COMBE fut finalement payé.

---

(1) Archives de la famille Fanget.

L'EMBAUCHE A DISTANCE

Mathieu GOUTTE, d'origine sauvagnarde écrit à son frère resté à Sauvain :

"Courant, canton de Loulay, arrondissement de St-Jean-d'Angely  
Charente Maritime.

1er septembre 1825

Mon cher frère,

Mon intention n'est point de vendre. Ce que tu me dois, si tu veux me promettre de me payer tout ce qui m'est du pour la St Jean prochaine, j'irai moi-même au pays le chercher...

S'il y avait dans le pays quelques garçons qui voudraient travailler, envoie les deux pour la St Michel et si nous nous arrangeons, je ferai le voyage avec eux à leur retour.

Je suis tout à toi. Ton frère :

Mathieu GOUTTE" (1)

(lettre manuscrite, écrite par un tiers et seulement signée par l'auteur)

Voilà qui confirme l'embauche à distance, entre membres de la même famille. La "campagne" commençait à la St-Michel (29 septembre) et le retour des scieurs de long avait lieu pour la St-Jean-d'été (25 juin).

Cette lettre et plusieurs autres de la même personne, semblent avoir voyagé sans enveloppe, pliée en huit. Elle a mis quinze jours pour aller de Charente-Maritime à Montbrison, poste restante.

Nous savons que les facteurs ruraux apparurent en France en 1829 (2). Une lettre semblable, du même auteur, expédiée le 12 janvier 1830, arrivée à Sauvain le 22 janvier 1830 semble justifier cette affirmation.

---

(1) Archives famille Eugène Goutte.

(2) Loi du 10 juin 1829 qui oblige le service postal à desservir une fois par jour toutes les communes de France.

QUAND UN SCIEUR DE LONG SAUVAGNARD REVIENT AU PAYS  
POUR SE MARIER AVEC UNE TOURANGELLE RAMENEE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Plusieurs scieurs de long se sont mariés dans la région où ils sont allés travailler et se sont installés dans le pays de leur femme. Nous ne connaissons qu'un seul cas d'ouvrier migrant ramenant sa fiancée pour se marier à Sauvain et sans doute s'y installer. Voici son acte de mariage :

"Joseph BAROU fils légitime de défunt Joseph BAROU de son vivant habitant de Chevelière (1) paroisse de Sauvain, et de Pierrette BENET procédant comme majeur et néanmoins du consentement et autorité de sa mère présente époux...

et Anne DOUZILLE fille légitime des vivants Georges DOUZILLE habitant de la paroisse de Montlouis près de Tours province de Touraine et de Marie PETITSON procédant comme mineure du consentement et autorité de son père, épouse...

Lesquels ayant publié trois fois dans la paroisse de Sauvain à la manière accoutumée et une fois dans celle de Mont-Louis sans découvrir aucun empêchement, dispense préalablement obtenue de l'évêque de Tours, des deux autres publications, en date du premier présent moi, signé JAUCOURT vicaire général... Pareillement le consentement de Georges DOUZILLE père, donné par procuration à Georges DOUZILLE fils (2), reçu Me GAUDRON notaire royal à Tours en date du vingt huit janvier présente année, contrôlé à Amboise le même jour, signé GERBOIN. Georges DOUZILLE a certifié le consentement de Mr le Curé de Mont-Louis. La procuration a été dûment légalisée le premier février de la présente année par Mr VALLETAN de CHABREY, seigneur.

Lesquels ont reçu la bénédiction nuptiale dans l'église de Sauvain par moi, soussigné, le quinze février mille sept cent quatre vingt dix.

Présents Georges DOUZILLE, frère de l'épouse, Mathieu PEYRON cousin de l'époux : lesquels témoins ont certifié la liberté, le domicile et la catholicité des parties et ont signé : l'époux et Mathieu PEYRON le père, et non les autres témoins ni l'épouse pour ne savoir, de ce interpelés :

PEYRON Joseph BAROU

BEDOIN Curé."

---

(1) Aujourd'hui hameau de la commune de Chalmazel.

(2) Il semble que Georges Douzillé, frère de l'épouse, ait effectué le voyage en treize jours ou un peu moins. Les fiancés étaient probablement arrivés à une date antérieure.



Andre  
Marnasse

Ce quatriemes may mil sept cent vingt deux Andre Marnasse fils a Georgette  
et a Marguerite Roche ses meres Meru du Village de la Broie paroisne de Sau  
a M<sup>e</sup> Baptiste ce 4 May 1777 le parrain a M<sup>e</sup> Andre Charelle, le Marnaine et Ant  
Sordiv de la Haubertan en presence de Francois Foris, et de Blaise Sauvando qui  
sont signez Duculuy Curé

Bapt de  
Gabrielle  
Moulin

gabrielle fille legitime de de Jean moulin du uillage de gouth  
et de antoinette marchand ses pere, et mere, nee, et a este bapt  
ce Jourdhuy cinqueme may mille sept cent vingt deux pa  
souligne uicair de ladite paroisne, Son parrain a es  
pierre moulin de montagny, et la marraine gabrielle la  
femme de antoinne Goyet; et ledit parrain a signe avec  
Baptiste demie, et andre duvand a declare ne scauoir signer  
en quoy

Pierre Moulin Desmoulin *Barol p<sup>re</sup>*

Moy

Andre Marnasse mort ala Saie, du Village de la Broie.

Le dixseptieme jour de Novembre mil sept cent vingt un le Corps d'Andre Mar  
age de vingt huit ans, ex suorum f<sup>ils</sup> de feu Pierre Marnasse, et de Claudine  
de la paroisse de M<sup>e</sup> Dame de Sauvain Diocese de Lyon a M<sup>e</sup> inhumie au qua  
Grotiere de la lieue par Moy Curé sous signe en presence de Pierre Blac  
Marchand et de Pierre Treulin de cette paroisse qui ont dit au savoir de  
M<sup>e</sup> sousigne Curé de l'eglise paroisnale de S<sup>t</sup> Pierre de Marie Diocese

d'Angers Certifié l'Ordre en dessus estre conforme a l'original contenu  
enregistre Registre de la dite Eglise a Marie le 21. 9. bre 1771. Taffle  
Moy sous signe ay veu les susdits acts ce 20. May 1777. Duculuy

George Marnasse mort ala Saie du Village de la Broie.

Le dixneuvieme Jour du Mois d'Octobre mil sept cent vingt un Geo  
Marnasse age d'environ 30 ans. fils de feu Pierre Marnasse et de Claudine  
de la paroisse de M<sup>e</sup> Dame de Sauvain Diocese de Lyon a M<sup>e</sup> inhumie au qua  
Grotiere de la lieue par Moy p<sup>re</sup> Vicair sous signe en presence d'Andre Ma  
son fils de Jean Moulin son Cousin Laboureur de la meme paroisse qui  
sont signez Signe Marteau

QUAND LES DESCENDANTS DES SCIEURS DE LONG FOREZIENS  
REVIENNENT AU PAYS

Laissons parler Jean PIANO, de la Rochelle (lettre du 5 octobre 1986) :

"Cet été j'ai visité avec beaucoup d'intérêt le musée de Sauvain. Une grande part est consacrée dans les documents et objets exposés, à la profession de scieur de long. Il se trouve que me livrant à des recherches généalogiques concernant ma famille, je me suis découvert un ancêtre scieur de long originaire de St-Jean-la-Vêtre, village qui n'est pas très éloigné de Sauvain. J'y étais venu passer quelques jours et avais recueilli pas mal de traces de cette lointaine famille Reynaud dont je descends par la ligne maternelle. Entre autres j'avais découvert une région fort agréable et sympathique. Cet été nous sommes venus passer une semaine au château de Goutelas. Au musée de Sauvain, j'ai été particulièrement intéressé par tout ce qui est relatif à la profession de mon ancêtre (et de ses descendants, car j'en ai connu qui exerçaient encore ce dur métier pendant ma jeunesse). J'ai constaté que vous aviez conservé de nombreuses traces de cette émigration surtout orientée vers l'ouest.

En ce qui concerne mon trisaïeul Antoine Reynaud (l'orthographe est changeante) il est venu faire souche en Charente-Inférieure, aujourd'hui Maritime, sans doute à cause de la présence au début du siècle dernier de nombreuses exploitations forestières : forêt de Chizay, d'Aulnay-de-Benon, cette dernière étant très proche du village dont ma famille maternelle est originaire : le Gué d'Alléré.

C'est vous dire combien toutes ces évocations qui figurent dans vos salles d'expositions m'ont ému et intéressé. Retrouver ainsi à cinq cents kilomètres de ma petite patrie des souvenirs aussi proches et semblables à ceux de ma propre jeunesse et de ceux que j'ai connus, fut-ce par ouï-dire, m'a été une joie profonde. J'en remercie tous ceux qui ont participé à cette réalisation.

J'espère que nous parviendrons à reconstituer un peu plus ce passé qui relia le Forez à nos Charentes grâce aux migrations de nos ancêtres. Je vais prendre contact avec ceux de ma parentèle qui sont susceptibles d'avoir quelques souvenirs précis.

D'autre part j'ai écrit à la Présidente de la S.E.F.C.O. (Société d'Etudes Folkloriques du Centre Ouest) association dont je suis membre et lui ai demandé de faire appel à tous les membres susceptibles de communiquer des renseignements sur des familles originaires du Forez, scieurs de long installés dans la région. La S.E.F.C.O. regroupe de nombreux amateurs d'histoire régionale de tout l'ouest : Poitou, Vendée, Charentes. Je souhaite vivement pouvoir vous apporter ma modeste contribution, votre souci de recherche de la vérité m'est extrêmement sympathique.

J'ai recueilli cet hiver quelques renseignements sur mes propres ascendants. C'est assez fragmentaire. Les membres de ma famille qui ont connu les derniers scieurs de long de la dynastie sont hélas peu nombreux et leurs souvenirs pas toujours très nets. D'autre part j'ai reçu des réponses, faisant suite à l'appel de la S.E.F.C.O.

En voici le résumé :

- lettre au curé de Sauvain M. BEDOIN au sujet du mariage de J.M. COGNASSE (1).

- Ascendance et descendance de Laurent LAURENT de Chatelneuf (famille GUETTE MOULIN de Chalmazel)(2).

- Texte de M. Bondon (Charente) : description du travail (3)."

Au début du mois d'août 1987, M. Jean PIANO fit un bref séjour à Sauvain. Ce fut sa dernière visite en Forez. Il décéda le 11 septembre 1987 à St-Pierre-d'Oléron (Charente-Maritime). Il avait composé le sonnet que voici :

### SAUVAIN

A mes ancêtres foréziens  
et aux habitants de Sauvain.

Sauvain la montagnarde honore ses ancêtres  
et recherche la trace en pays d'occident  
des scieurs de long migrants et de leurs descendants  
jadis grands abatteurs de chênes et de hêtres.

Sauvain l'aventureuse avide de connaître  
l'itinéraire ancien de ses fiers ascendants  
les étapes les lieux de leurs séjours prudents  
aujourd'hui les retrouve et nous les fait renaître.

Sauvain la pacifique où mûrit la myrtille  
où s'affine la fourme où la tarte croustille  
lointaine cependant tu me parais si proche

Que je me reconnais dans les traits burinés  
de ces vieux paysans qui furent mes aînés  
et vinrent du Forez à pied dans leurs galoches.

Jean PIANO, La Rochelle, 19 août 1987

---

(1) Voir p. 31

(2) Voir Annexes p. 49

(3) Voir p. 11

Un témoignage littéraire :

QUAND HENRI POURRAT PARLE DES SCIEURS DE LONG

Il y avait une fois des scieurs de long, bons compagnons. Ils faisaient honnêtement le travail, aussi bien qu'il était en eux. Sciant de haut en bas durant toute la semaine, tant que le jour était mong. Et le dimanche, ils buvaient chopine, s'ils le pouvaient - ce n'était pas toujours. Cela fait, ils ne se souciaient de rien, ils laissaient le monde rouler tout comme il roule.

Un soir, pourtant, ils eurent une surprise. Le diable vint les visiter au fond des bois.

Il les regarda faire quelques moments, un brin de sapin aux dents, puis s'approchant : "On dit, garçons, que vous gagnez de bonnes journées. Le métier n'a pas l'air pénible ?

- Oh, voyez, dit l'un d'eux, qui parlait mieux que les camarades, nous venons de scier cette pièce de bois, on va en mettre une autre. Montez dessus, vous vous essaierez. Ce n'est pas difficile, vous n'avez qu'à tirer ! Et bien suivre la ligne marquée de rouge, surtout."

(On tend un cordeau passé à l'ocre, on lâche, il marque la pièce d'un trait rouge tout du long.)

Oui, mais ils eurent bien la malice de tourner sens dessus dessous la grande scie.

On sait comme elle est faite, ses dents n'ont de biais que d'un côté, elle ne scie donc qu'en descendant. On ne pourrait scier en remontant, ce serait trop échinant. Celui qui est en haut se contente de voir le trait et de guider la scie ; il la dégage pour la remontée ; encore a-t-il assez à faire et celui qui est en bas doit l'aider, la soulever. Et quand ils scient du chêne, ils se mettent même deux en bas ; chacun une main au milieu et une par côté, sur la poignée qui est là à cet effet, mais il faut qu'ils aillent bien ensemble...

Donc les compagnons ont tourné leur grande scie le bas en haut, de sorte qu'elle ne mordait plus le bois qu'en remontant. Celui d'en bas n'avait rien à faire, elle descendait toute seule ; mais le diable, d'en haut, qui tirait...

Il n'a pas pu y tenir plus de cinq minutes. Fondant en eau, échiné et rendu, il a eu tout juste la force de sauter sur l'herbe. Et il est resté là, assis, jambes allongées et bras tombants, adossé à une pile de planches.

Arrivant mal à reprendre son souffle :

"Je crois vraiment... que je n'ai jamais eu si chaud... On dit pourtant que chez moi il fait chaud !... Alors, ce n'est pas la peine que les scieurs de long, j'essaie de les faire cuire... Comme nous et plus, ce sont de pauvres diables.

"Ils prennent sur terre bien assez rude état,  
Jamais en mon enfer scieur de long n'entrera."

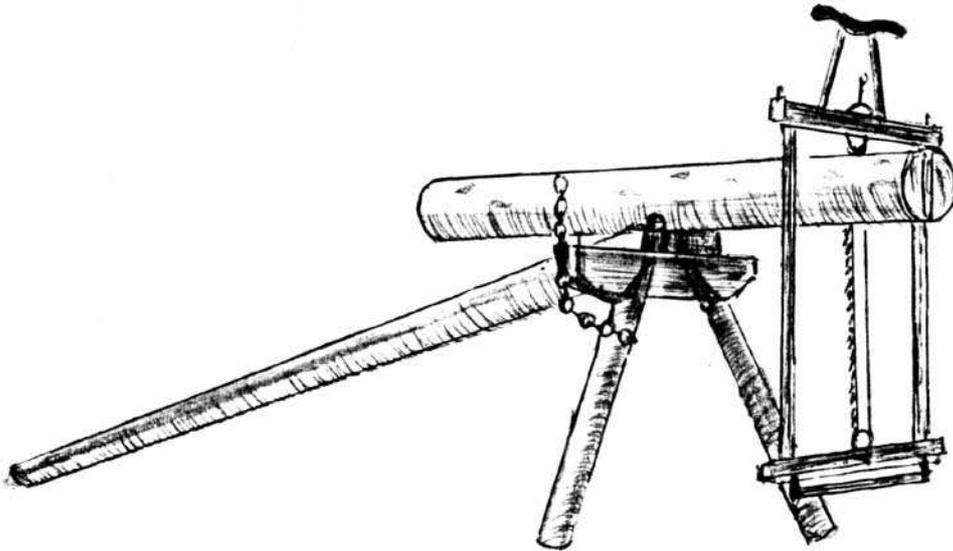
Il les a donc laissés au milieu de la fougère, dans leur brouillis de branchages de pin, de sciure et d'écorces. Ils sentent la résine et le bois frais, les scieurs de long, ils ne sentent pas le soufre, et le diable d'enfer n'a pas de droit sur eux.

A part le jour que je dis, ils ne l'ont plus jamais vu.

Henri POURRAT

(Trésor des contes, Les scieurs de long)

&  
&  
&



CONCLUSION

-----

Les émigrants appartenait essentiellement aux Monts du Forez, de St-Bonnet-le-Château à Noirétable et même jusqu'aux environs de St-Just-en-Chevalet.

Qui étaient-ils ?

Des petits exploitants et des journaliers issus du monde agricole.

Où se rendaient-ils ?

En Orléanais, en suivant le cours de la Loire, en Touraine et Anjou par l'Auvergne et la Marche, en Aunis et Saintonge par le Limousin.

Quels instincts poussaient ces hommes des bois vers ces terres lointaines ?

La nécessité d'abord, le métier de scieur de long était un emploi complémentaire, l'espoir d'un hiver moins froid, un désir inavoué de liberté, de changement, d'aventures ?

Qu'en rapportaient-ils ?

Outre un peu d'argent, un certain enrichissement de l'esprit qui contribua à l'évolution du mode de vie, des méthodes de travail, l'amélioration de l'habitat dans la mesure des possibilités du moment, un apport linguistique, le patois forézien n'étant guère prisé dans les pays de Loire et dans les régions côtières, l'emploi de la langue française était de rigueur, au moins dans les relations avec le monde extérieur.

Nous avons découvert, suivi, aimé nos scieurs de long. Ils ont marqué leur temps par leur ardeur au travail, leur esprit entreprenant et leur grand coeur. Rendons-leur hommage d'avoir façonné des générations fortes et capables de prendre en mains leurs destinées au moment où l'évolution démographique nécessitait la création artisanale, spécialement la saboterie et la menuiserie.

Les siècles se suivent et se ressemblent. L'exploitation forestière a toujours sa place dans la région. Des spécialistes, dignes descendants des scieurs de long, dont le patronyme a traversé deux siècles, fabriquent charpentes, chevrons et planches dans des scieries modernes et compétitives.

Quant à la population agricole actuelle, formée dans des écoles d'agriculture, elle a renouvelé et rentabilisé ses installations, son organisation. Elle aurait pu prospérer, mais voici que de graves difficultés viennent planer sur le monde paysan.

Demain, les campagnes vont-elles se transformer en désert, verrons-nous disparaître nos petits villages si accueillants ?

Faudra-t-il laisser les terrains en friches et s'expatrier ?

ANNEXES

-----

SCIEURS DE LONG SAUVAGNARDS DECEDES AU COURS DE LEURS CAMPAGNES

- 1701 - Jean FRANCOIS, 26 ans, à Paulmy-en-Touraine (Indre-et-Loire).  
1701 - Antoine MOLIN, 18 ans, de Goutteclair, à Chauché (Vendée).  
1705 - Antoine DUSSEY, à Angles, (Vendée).  
1705 - Jean CHAZELLE à Villegats, près d'Angoulême (Charente).  
1706 - Jacques PAITRE, 27 ans, à Aigre, diocèse d'Angoulême (Charente).  
1706 - Grégoire MOLLIN, 33 ans à Charrière (Deux-Sèvres).  
1707 - Jean ROUE, 44 ans, de Montagut, souffrant de pleurésie à Boigny (Loiret).  
1712 - André MAISON, 30 ans, à Montigny, près de Poitiers.  
1719 - Baptiste BARGEON, à Marcilly-en-Touraine (Indre-et-Loire).  
1720 - Jean POYET, 57 ans, aux Préaux (Indre).  
1720 - Jean-Baptiste ROUE, 33 ans, à Olivet, près d'Orléans (Loiret).  
1721 - Gabriel MATHON, 36 ans, à Orléans (Loiret).  
1721 - Georges MARNASSE, de la Roue, 30 ans, à Mazé, région d'Angers (Maine-et-Loire).  
1721 - André MARNASSE, frère du précédent, 28 ans, même lieu.  
1721 - Pierre FRANCOIS, trouvé mort à Chataing (Vienne).  
1722 - Jean BAROU (chez Piteau), 33 ans, près de Niort (Deux-Sèvres).  
1722 - Annet MATHON, de la Bonnenchy, 30 ans, à Fontenay-le-Comte, (Vendée).  
1726 - Jean-Baptiste POYET, 26 ans, à Chantecoq (Loiret).  
1727 - Annet CHAZELLE, soigné pendant 3 mois à l'abbaye de Merydieu, Pouzay (Indre-et-Loire).  
1728 - Baptiste REYNAUD à Aulnay (Charente-Maritime).  
1729 - André REYNAUD (frère du précédent), à Tusson (Charente).  
1731 - Jean PECHERET, à Sainte-Mauré (Indre-et-Loire).  
1731 - Pierre COUTURIER, à Eguson (Indre).  
1732 - Annet COUTURIER (peut-être frère du précédent), même lieu.  
1733 - Jean PELISSON, 44 ans, à Cunault, diocèse d'Angers.  
1736 - Jacques DELASOLERY dénommé aussi CELIERES, 44 ans, à Gennes en Touraine (Maine-et-Loire).

- 1740 - Annet SIMON, de Boibieux, à Gennes en Touraine (Maine-et-Loire).  
1741 - Jacques PAITRE, 19 ans, à Montluçon (Allier).  
1744 - Jean BERLANDE, 21 ans, à Niort (Deux-Sèvres).  
1748 - Jean BENET, 28 ans, à Allonne, diocèse d'Angers (Maine-et-Loire).  
1751 - Baptiste BAREL, 52 ans, à l'hôpital général de Niort (Deux-Sèvres).  
1751 - André MARCOUX, à Chastaing-sur-Charente (Vienne).  
1761 - Jean MOULIN, 45 ans, à Allonne, diocèse d'Angers (Maine-et-Loire).  
1780 - Claude GOUTTE, aux Champas, à l'hôpital royal de la marine du port de Rochefort (Charente-Maritime).  
1782 - Jean FANGET, 45 ans, de Dizangue, à la Chatre, diocèse de Bourges (Indre).  
1785 - François CHANCOLLON, 27 ans, de Dizangue, à Niort (Deux-Sèvres).  
1785 - Pierre LABE, 34 ans, à Bonneville en Anjou.  
1785 - Claude MARCOUX, 23 ans, à Pillez (?)(Deux-Sèvres).  
1786 - Jean BOIBIEUX, 26 ans, à Ingré, diocèse d'Orléans (Loiret).  
1790 - André VALEZY, 29 ans, de Montagut, à Airvault (Deux-Sèvres).  
1792 - Pierre BERLANDE, 23 ans, à Vitry-aux-Loges, région d'Orléans (Loiret).  
1793 - Antoine CHAZELLE, 43 ans, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).  
AN IX - Thomas CHAZELLE, 26 ans, à Fontenay-le-Peuple (Vendée).  
1806 - Antoine JEAMBIN, 42 ans, établi à Ouzouer-sur-Loire (Loiret).  
1811 - Claude BAREL, 26 ans à Airvault (Deux-Sèvres).  
1814 - Pierre PLAGNEUX, 17 ans à Surgères (Charente-Maritime).  
1827 - Claude CHANCOLLON, 61 ans, à St-Maixent (Deux-Sèvres).



NOTES GENEALOGIQUES  
relatives à des familles foréziennes  
établies en Charente-Maritime

Ces renseignements nous sont communiqués par M. Pierre BENURAUD, de Brie-sous-Matha (Charente-Maritime). Ils sont extraits d'un ouvrage inédit de M. BENURAUD, Des Auvergnats dans mon endroit.

&&&

André LAURENT : arrière-grand-père de l'arrière-grand-père de Pierre BENURAUD, né à St-Bonnet-le-Courreau (Loire), date de naissance non précisée, scieur de long, probablement marié avant 1740 à Marie FORESTIER.

Laurent LAURENT : fils du précédent et de Marie FORESTIER, scieur de long, né vers 1742 au village de Boibieux, paroisse de Châtel-neuf ou selon son acte de décès à St-Bonnet-le-Courreau (Loire), épouse à Brie-sous-Matha (actuellement Charente-Maritime), le 25 janvier 1779, Jeanne DUGAS. La mère de cette dernière était Françoise GUETTEMOLIN, originaire de Chalmazel (Loire) (voir ci-dessous). Décédé le 19 messidor an XI (8 juillet 1803) à Brie-sous-Matha.

Laurent LAURENT et son épouse eurent 10 enfants (de 1780 à 1802), dont aucun ne semble avoir exercé la profession de scieur de long ; la famille semble définitivement fixée en Sain-tonge dès 1779.

Pierre BENURAUD réside toujours à Brie-sous-Matha, il est le descendant de Marie LAURENT, fille de Laurent LAURENT, née le 18 thermidor an VI (5 août 1798) à Brie-sous-Matha et de Jean BRIAND, tonnelier, né à Bréville en 1780, d'une famille saintongeaise.

L'un des trois enfants de Marie LAURENT et de Jean BRIAND, Aimé BRIAND, né en 1835, fut l'arrière-grand-père de Pierre BENURAUD.

NOTA : En 1784 à Brie-sous-Matha on trouve mention d'un Jean LAURENT qui fut parrain de Jean-Louis LAURENT, 3e fils de Laurent LAURENT. C'était probablement un autre fils de l'ancêtre André LAURENT (ci-dessus) ou un de ses neveux ; il était originaire du village du Daguet, paroisse de Pralong et était scieur de long.

Antoine GUETTEMOLIN est aussi un ascendant maternel de Pierre BENURAUD, probablement né vers 1700 à Chalmazel. Il épousa Jeanne CHANARD et eut (au moins) deux enfants :

- Françoise qui épousa un certain DUGAS et fut la mère de Jeanne DUGAS, épouse de Laurent LAURENT
- Jean, né à Chalmazel vers 1731, scieur de long.

Le frère et la soeur vinrent s'installer vers 1750 à Brie-sous-Matha et épousèrent réciproquement la soeur et le frère DUGAS de Brie-sous-Matha.

Françoise GUETTEMOLIN : fille du précédent et de Jeanne CHANARD, née vers 1727 à Chalmazel (Loire). Elle épouse à Brie-sous-Matha (?) Jean DUGAS, scieur de long (date non précisée). Ils ont trois filles dont Jeanne DUGAS, déjà mentionnée, née le 23 mai 1760 à Brie où elle mourut le 16 août 1823, épouse de Laurent LAURENT.

Jean GUETTEMOULIN : fils d'Antoine et de Jeanne CHANARD, né à Chalmazel vers 1731, scieur de long ; il épouse le 28 septembre 1756 à Brie-sous-Matha, Marie-Jeanne DUGAS, soeur de son beau-frère (voir ci-dessus) ; décédé le 26 novembre 1782 à Brie-sous-Matha.

De ce mariage sont issues quatre filles, dont : Marie GUETTEMOULIN, née le 3 avril 1766 à Brie où elle épouse en secondes noces Jean DURAND, scieur de long, à Brie le 20 pluviôse an IX (9 février 1801), décédée à Brie le 30 août 1833.

Jean DURAND : époux de Marie GUETTEMOULIN et gendre de Jean GUETTEMOULIN ci-dessus.

Les DURAND étaient originaires de Chalmazel ou de St-Georges-en-Cousan (Loire) comme les GUETTEMOULIN ci-dessus. Le père de Jean DURAND, Joseph, était scieur de long à Chalmazel.

Jean est né le 4 mai 1768 à Chalmazel ou peut-être St-Georges-en-Cousan ; il était également scieur de long. C'est lui qui vint s'installer en Saintonge à Brie-sous-Matha où il épouse Marie GUETTEMOULIN le 20 pluviôse an IX ; décédé à Brie le 25 décembre 1841. Ils eurent deux filles dont Hélène DURAND, née à Brie le 27 juin 1807, qui épouse à Brie le 22 janvier 1827 Marin ROUSSEL, scieur de long originaire de la Corrèze. Hélène DURAND est décédée le 8 novembre 1866 à Brie-sous-Matha.

&&&

Mention est faite également dans les notes de Pierre BENURAUD de :

- François CHAZELLE, "cousin" sans autre précision de Françoise GUETTEMOULIN, scieur de long, originaire de Chalmazel.
- Claude GRIOT, du village de Boibieu (1), paroisse de Chatelneuf (Loire), parrain en 1782 à Brie-sous-Matha de Claude LAURENT, fils de Laurent LAURENT.

---

(1) Boibieu est devenu en 1827 le chef-lieu de la commune de Châtelneuf.



---

(1) et (2) double mariage : en effet Jean DUGAS et Marie Jeanne DUGAS étaient frère et soeur et se sont mariés avec la soeur et le frère. Jean DUGAS et Marie Jeanne DUGAS étaient les enfants de Jean DUGAS et de Marie TREPAUD.

(3) Trisaïeux de Pierre BENURAUD, vivant à Brie-sous-Matha et auteur de Des Auvergnats dans moun endroit (inédit).

On remarquera la persistance du métier de scieur de long pendant trois générations dans ces familles foréziennes émigrées en Charente-Maritime.

BIBLIOGRAPHIE

- A.J.C. Bertrand et R.Darassac, Pages d'Auvergne et du Velay, 1951:
- H. Pourrat, Histoire d'un scieur de long, Ed. Charles-Lavauzelle et Cie, p.118-119.
- Gérard Berger, Aspects de l'émigration temporaire des jeunes scieurs de long du canton de St-Bonnet-le-Château sous le premier Empire, Amis du Vieux St-Bonnet et de sa région, n°8, p.19-29.
- Gérard Berger, A la recherche d'un scieur de long de Rozier (an XIV), Amis du Vieux St-Bonnet-le-Château et de sa région, n°7, p.13.
- P. Arbos, L'Auvergne, Armand Colin, 1939.
- Gérard Boutet, Les Gagne-Misère, Ed. Jean-Cyrille Godefroy, 1986, ~~1975~~, p.211-221.
- Lucien Gachon, L'Auvergne et le Velay, Ed. G.P. Maisonneuve et Larose 1975, p.227-231.
- Marc Prival, Les Migrants d'Auvergne et du Limousin au XIXe siècle, Institut d'études du Massif central, 1979, p.63-74, 255.
- Bernard Henri, A la lisière des bois, coll. Des métiers et des hommes, Ed. du Seuil, 1976, p.83-93.
- Jean Canard, Industries mortes et métiers perdus, 1983, p.65-77.
- R.Boiron et R.Bouiller, Documents sur les métiers du bois dans l'ouest roannais, Cahiers du Musée Forézien, 1975, p.31-35.
- A.Theuriet, La vie rustique, Librairie de l'Education nationale, p. 233-245.
- Antoine Lugnier, Cinq siècles de vie paysanne à Roche-en-Forez (1440-1940), imp. Dumas, St-Etienne, 1962.
- Jean Chataing, Autrefois la vallée de l'Ance (1871-1941), Ed. Per Lous Chamis, 1985, p.106-108.
- F.M., Monographie des communes de l'arrondissement de Montbrison, lib. Faure, Montbrison, 1902, p.297, p.303.
- Annette Pourrat, Traditions d'Auvergne, coll. Marabout, 1980, p.83-84.
- France pittoresque, département de la Loire, p. 143.
- Jean Anglade, La vie quotidienne dans le Massif Central au XIXe s., Ed. Hachette, 1971, p.172-181.
- Pierre Morin, Les scieurs de long, Travaux du groupe de recherches des "Gens de Cherves".
- Henri Pourrat, Le secret des compagnons, Gallimard, 1947, p.139-152.
- Henri Pourrat, Le trésor des contes : les scieurs de long", p.305-306.
- Henri Pourrat, Le trésor des contes : la visite aux scieurs de long, Gallimard, 1977, p.221-227.

- Jean Olagne et Henri Pourrat, La Colline Ronde, Gallimard, 1927, p.201-202.
- Grand Quid illustré, Ed. Robert Laffont, 1985, tome III, p.124-125.
- Andrée Alluin, Mes grands-pères scieurs de long, revue Ethnologia n°15, 1980, p. 189-220.
- Emile Guillaumin, La vie d'un Simple, 1904, p.34-43, rééd. Le livre de poche.
- Georges Coulonges, Les sabots de Paris, Grasset, p.233.
- Antoine Sylvère, Toinou, le cri d'un enfant auvergnat, Plon, 1980.
- Elisabeth et Marc Prival, La correspondance d'un scieur de long, revue Ethnologia n°11 et 12, 1979, p.185-194.
- Suzanne Delaspre, L'émigration temporaire en Basse-Auvergne au XVIIIe siècle jusqu'à la veille de la Révolution, Revue d'Auvergne, n° 1 et 2, 1954, tome 68, p.362-363.
- A. Achard, Emigrants auvergnats en Normandie, Revue d'Auvergne, n° 1, janvier- février 1907, p.16-24.
- P. Arbos, Un rapport du préfet Ramond sur l'émigration saisonnière dans le département du Puy-de-Dôme (1808), Revue d'Auvergne, n°260, tome 48, 1934.
- Muguette Rigaud, La Sologne des bois, juin 1987, p.29.
- Coursières (journal du Haut-Forez), Le long voyage des scieurs de long, n°8, 1987, p.12.
- Daniel Bernard, Des scieurs de long foréziens en Berry, Village de Forez n° 20, p.23.
- Jean-Paul Mazioux, Le pays de Noirétable, imp. Dumas, 1980, p.88.
- Ministère de la Culture, Canton d'Olliergues, Puy-de-Dôme, Image du patrimoine, Parc naturel régional Forez-Livradois, 1987.
- Paul Constancin, Les contes de la jasserie, imp. Dumas, St-Etienne, 1978.
- Claude Dravaine, Le roi de Malmotte, Ed. Sagittaire, 1947.

REMERCIEMENTS

-----

Nous remercions sincèrement :

- M. Vincent JOANDEL, maire de Sauvain qui nous a donné libre accès aux archives municipales.
- Maître Hubert CHEVALLARD, notaire à St-Georges-en-Couzan, qui a effectué une recherche dans les archives de l'étude de Me COIFFET, notaire vers 1810.
- M. Jean PIANO et Mme, à la Rochelle, qui ont organisé des recherches dans leur famille et par l'intermédiaire de la S.E.F.C.O. (Société d'Etudes Folkloriques du Centre-Ouest).
- la famille MARCOUX-CHAZAL, de la Chaize, St-Bonnet-le-Courreau.

Nous remercions également tous les gens de Sauvain qui nous ont fourni des documents ou des détails précis,

et particulièrement :

Pierre BOIBIEUX, Marcel BROSSE, M.CI. COUTURIER, la famille FANGET-JACQUET, Joseph FENON, Eugène GOUTTE, Marius GOUTTE, Marie JOANDEL-PATURAL, Roger JOANDEL, Pierre MARCHAND, Marcel PATURAL, Jean RIZAND, Jean ROCHE, Marie VIAL-CROZET, Adelin THOMAS (de Ste-Foy-St-Sulpice), Denise JOANDEL-LORTET, Henri ROUE.

---

VILLAGE DE FOREZ : publication trimestrielle.

Directeur de la publication : Claude LATTA

Siège social : Centre Social de Montbrison  
Rue Puy-du-Rozeil  
42600 MONTBRISON

Dépôt légal : 3ème trimestre 1988

Impression : C.D.D.P. Loire.

Ce cahier est un supplément au N° 34 d'avril 1988.

# SAUVAIN

## LA MAISON SAUVAGNARDE

### EXPOSITION PERMANENTE

### EXPOSITION TEMPORAIRE

Reconstitution d'une ferme  
d'autrefois dans les Monts du Forez.

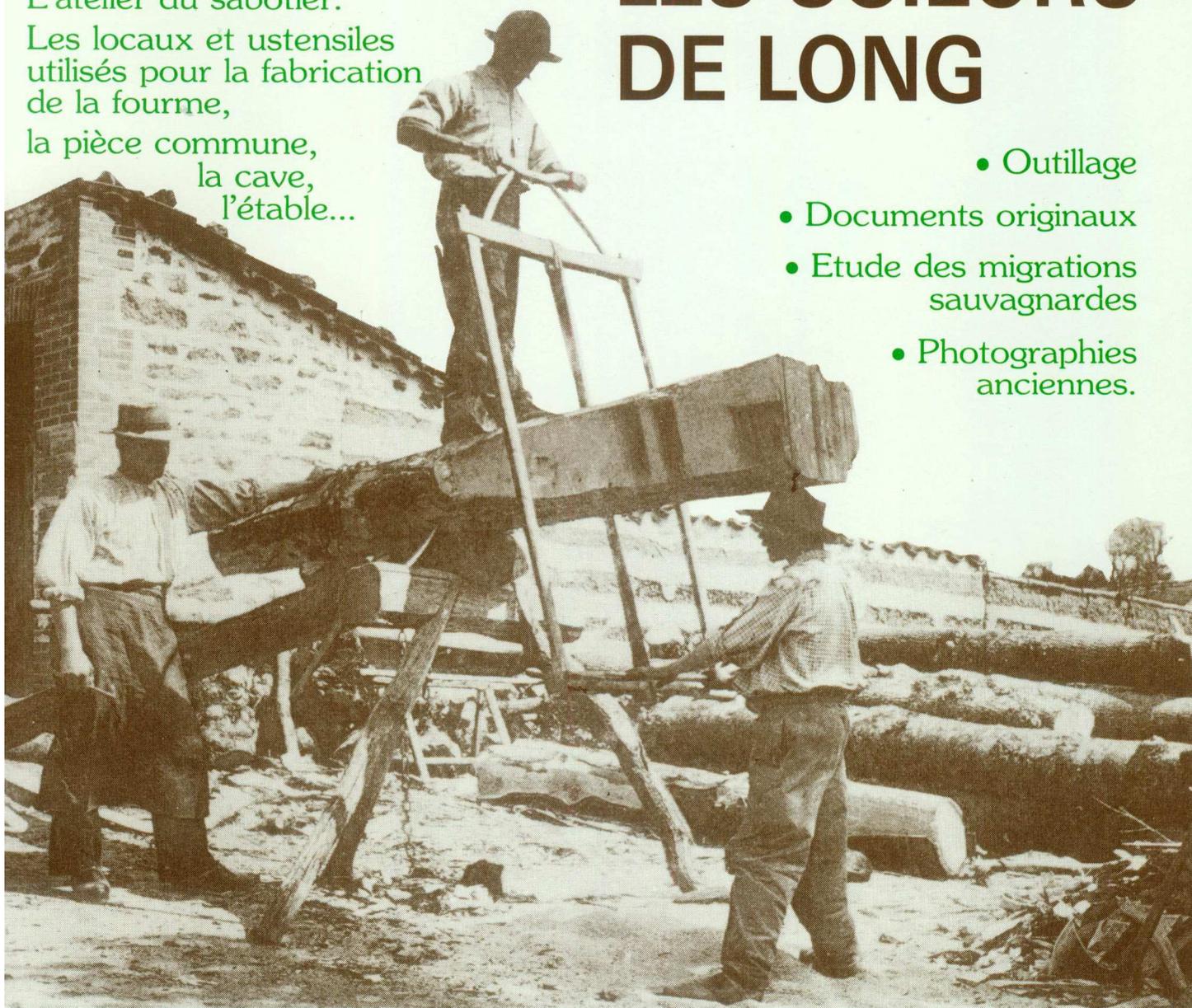
L'atelier du sabotier.

Les locaux et ustensiles  
utilisés pour la fabrication  
de la fourme,

la pièce commune,  
la cave,  
l'étable...

## LES SCIEURS DE LONG

- Outillage
- Documents originaux
- Etude des migrations sauvagnardes
- Photographies anciennes.



• Ouverture de Juin à fin Septembre les dimanches après-midi.  
Renseignements et rendez-vous : Tél. 77.76.81.73 - 77.76.80.83

